



DIXIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

**Rapports de la Commission du programme,
du budget et de l'administration****Premier rapport: Questions financières****Table des matières**

	<i>Page</i>
Programme et budget pour 2002-03: compte du budget ordinaire et Fonds de roulement au 31 décembre 2003.....	1
Programme et budget pour 2004-05: recouvrement des contributions depuis le 1 ^{er} janvier 2004	3
Fonds pour les systèmes informatiques.....	5
Sécurité et sûreté du personnel et des locaux	9
Rapport du Sous-comité du bâtiment	12
Suite donnée au rapport du Chef auditeur interne pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2002.....	15
Rapport du Chef auditeur interne pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2003	15
Réserve pour les réunions techniques en 2004-05	19
Délégation de pouvoirs en vertu de l'article 18 du Règlement de la Conférence internationale du Travail	21
Exécution du programme de l'OIT en 2002-03	21
Examen de la collaboration de l'OIT avec le Corps commun d'inspection des Nations Unies: mise à jour	30

1. La Commission du programme, du budget et de l'administration du Conseil d'administration s'est réunie les 16 et 17 mars 2004, sous la présidence de M. E. Chung (groupe gouvernemental, République de Corée). M. Kettleas (Afrique du Sud) était rapporteur.
2. M. Blondel, s'exprimant au nom des membres travailleurs, a présenté ses condoléances au peuple espagnol concernant les tragiques événements survenus à Madrid la semaine précédente.
3. M. Botha, s'exprimant au nom des membres employeurs, a dit sa sympathie aux Espagnols.
4. Le représentant gouvernemental de l'Espagne a exprimé sa gratitude devant ces expressions de solidarité, et remercié l'OIT et les délégations présentes.
5. Le président a annoncé qu'une minute de silence serait observée lors de la première séance du Conseil d'administration.

**Programme et budget pour 2002-03:
compte du budget ordinaire et Fonds
de roulement au 31 décembre 2003**
(Première question à l'ordre du jour)

6. La commission est saisie d'un document¹ concernant le compte du budget ordinaire et le Fonds de roulement au 31 décembre 2003.
7. M. Botha a noté qu'il y a encore beaucoup d'arriérés, provenant notamment du non-paiement des contributions par des pays Membres importants. Il a lancé un appel à tous les pays ayant des arriérés pour qu'ils s'acquittent de leurs obligations financières. Il a également noté qu'il n'y a plus d'excédents et que, par le passé, on a beaucoup compté sur le financement à partir des excédents. Voilà qui devra être pris en compte lors de la nouvelle période biennale. Il n'y a plus de réserves et, probablement, plus de possibilité de financement extrabudgétaire des idées nouvelles.
8. M. Blondel, prenant la parole au nom du groupe des travailleurs, a indiqué que les chiffres relatifs aux recettes et aux dépenses qui figurent dans le document montrent que le déficit des recettes a pu être financé par le Fonds de roulement qui a lui-même été réapprovisionné en janvier 2004 par un arriéré de contributions. Au 31 décembre 2003, une vingtaine d'Etats Membres avaient perdu le droit de vote car leurs arriérés de contributions atteignaient un montant correspondant à la somme des contributions dues pour 2002 et 2003. A ces Etats, il convient d'en ajouter 13 autres qui ont conclu avec le Bureau des arrangements financiers leur permettant de participer au vote. Les travailleurs s'inquiètent de cette situation et lancent un nouvel appel à l'ensemble des pays pour qu'ils s'acquittent de leurs obligations.
9. Le représentant gouvernemental du Canada a instamment demandé aux autres Etats Membres de s'acquitter en temps opportun du total de leurs contributions. Il s'est inquiété de savoir quelles contraintes peuvent peser sur le Bureau lorsqu'il ne dispose pas du flux

¹ Document GB.289/PFA/1.

de recettes nécessaire pour s'acquitter de ses obligations en vertu du programme, et si ces contraintes l'obligeront à puiser dans les réserves ou à retarder les dépenses et, par conséquent, l'exécution du programme, jusqu'à ce que des fonds soient reçus.

10. Le représentant gouvernemental du Royaume-Uni a demandé ce que veut dire au juste «ajustement pour mouvements de personnel» figurant dans le tableau 2 de l'annexe I.
11. Le représentant du Directeur général (directeur exécutif, Trésorier et contrôleur des finances par intérim) a résumé les recettes de 2002-03. Le total des contributions et des arriérés reçus des Etats Membres en 2002-03 est inférieur de 15 millions de francs suisses (environ 11,6 millions de dollars) au niveau des contributions fixées pour 2002-03. Par conséquent, l'OIT a fini la période biennale 2002-03 avec davantage d'arriérés qu'elle ne l'avait commencée, c'est-à-dire avec 142 millions de francs suisses d'arriérés, alors qu'au début de 2002 il n'y en avait que 126,7 millions. Cependant, cette situation n'a pas affecté l'exécution du programme parce que les insuffisances de recettes ont été couvertes à partir des réserves de liquidités du Fonds de roulement, qui a été établi à un niveau de 35 millions de francs suisses vers la fin de la période biennale 2002-03. Les recettes globales ont été affectées par relativement peu de grands contributeurs, comme le montre le tableau 2 de l'annexe III du document, et on note en particulier, l'augmentation des arriérés de cinq Etats Membres, dont deux ont payé leurs arriérés en janvier 2004.
12. En ce qui concerne les dépenses au cours des deux dernières périodes biennales, les crédits budgétaires ont été entièrement dépensés. C'est là un changement structurel dans la courbe des dépenses de l'OIT. La difficulté n'est plus de s'assurer que le budget sera dépensé, mais plutôt de contrôler les dépenses.
13. Les Etats Membres sont moins nombreux à n'avoir fait aucun versement au titre de leurs contributions fixées pour 2003 (19), comparé à la situation lors du biennium précédent (26), et ils étaient huit de moins à avoir perdu leur droit de vote à la fin de 2003. Le moment du versement des contributions échappe dans une large mesure à la maîtrise du BIT, et l'orateur a décrit les mesures prises par le Bureau pour informer les Etats Membres des montants qui restent dûs, et du risque pour eux de perdre leur droit de vote, ainsi que des modalités leur permettant d'entrer dans un arrangement financier et de le respecter.
14. L'ajustement pour mouvement de personnel (tableau 2 de l'annexe II) est représenté par le chiffre correspondant aux mouvements de personnel prévu dans le document du programme et budget 2002-03, mais dans une rubrique distincte des rubriques du budget ordinaire. Enfin, le représentant du Directeur général a souligné une erreur figurant au tableau 1 de l'annexe I dans la colonne «Budget». Dans la section intitulée «Dépenses», la rubrique «Partie I – Budget ordinaire» devrait, en fait, correspondre au chiffre suivant: «433 165 000 dollars», et la rubrique «Partie II – Dépenses imprévues», qui est restée vide, correspond au chiffre «875 000 dollars».
15. La commission a pris note du document du Bureau.

**Programme et budget pour 2004-05:
recouvrement des contributions
depuis le 1^{er} janvier 2004**
(Deuxième question à l'ordre du jour)

16. La commission était saisie d'un document² présentant un état récapitulatif des contributions reçues au 31 janvier 2004 et un addendum³ détaillant les contributions reçues en février 2004.
17. Le représentant du Directeur général (le directeur exécutif et Trésorier et contrôleur des finances par intérim) a dit que les contributions reçues pendant les quinze jours écoulés depuis le 1^{er} mars 2004 équivalent à un montant de 10 375 983 francs suisses et qu'elles proviennent de six Etats Membres. Les quatre Etats Membres suivants ont versé la totalité de leurs contributions fixées pour 2004:

Etats Membres	Francs suisses
Afrique du Sud	1 426 124
Pays-Bas	6 069 866
Qatar	117 072
Sri Lanka	56 763

En outre, le gouvernement de la Grèce a versé des arriérés pour un montant de 1 306 158 francs suisses, et l'Argentine a payé le solde qu'elle devait pour 2001 et une partie de ses arriérés de 2002, soit un montant exact de 1 400 000 francs suisses. Du fait de ce versement, l'Argentine a regagné son droit de vote. Par conséquent, à dater du 16 mars 2004, les Etats Membres qui n'ont plus le droit de voter sont au nombre de 27.

18. M. Blondel a souligné que le groupe des travailleurs s'inquiète de l'évolution en matière de versement des contributions. En effet, le document présenté à la commission montre que, au 31 janvier 2004, 28 Etats Membres s'étaient acquittés de la totalité de leur contribution pour l'année en cours (28,4 millions de francs suisses) contre 30 Etats Membres (36,8 millions de francs suisses) à la même date de l'année précédente. Concernant les Etats qui se sont acquittés d'une partie de leur contribution, les chiffres sont respectivement de 9 et 11 Etats Membres pour 2004 et 2003. Les travailleurs insistent encore une fois sur la nécessité que les Etats remplissent leurs obligations en versant leur contribution dans les délais. Les montants des versements sur les arriérés atteignaient 25,4 millions de francs suisses au 31 janvier 2004 contre 5,2 millions un an auparavant. Cette amélioration ne peut cependant être un motif de satisfaction car, au cours de la même période, le montant global des arriérés a lui aussi progressé. Le retard chronique dans le versement des contributions est particulièrement préoccupant s'agissant de pays industrialisés, comme les Etats-Unis et le Japon qui constituent les bases financières de l'OIT, mais un certain nombre de pays européens figurent également sur la liste des retardataires. L'intérêt récemment témoigné par la Chine pour les droits de l'homme pourrait également se traduire par un respect de ses obligations financières envers l'OIT.

² Document GB.289/PFA/2.

³ Document GB.289/PFA/2(Add.).

19. L'évolution du nombre des Etats Membres ayant perdu le droit de vote (27 contre 32 en 2003) est positive mais il ne faut pas perdre de vue que, dans une situation satisfaisante, tous les pays devraient jouir du droit de vote. Par ailleurs, les travailleurs remarquent que nombre des pays ayant perdu leur droit de vote font également l'objet de réclamations auprès du Comité de la liberté syndicale.
20. M. Botha a également remercié les pays qui ont payé leur contribution à un stade précoce. Il craint que les contributeurs importants qui ne s'acquittent pas de leurs obligations ne donnent le mauvais exemple.
21. Le représentant gouvernemental de l'Allemagne a expliqué que, en principe, l'Allemagne verse la moitié de sa contribution au début de l'année et le reste au cours de l'été. Cependant, cette année, le pays n'a encore rien payé car, pour des raisons politiques, l'approbation du budget a été retardée. Le budget est désormais approuvé, et le versement se fera à brefs délais.
22. Le représentant gouvernemental du Canada a demandé de quelle manière le versement des arriérés figure dans les comptes, notamment en relation avec l'accumulation d'un excédent à la fin de la période biennale.
23. Le représentant du Directeur général (directeur exécutif, Trésorier et contrôleur des finances par intérim) a confirmé que, si l'on considère ensemble les contributions et les arriérés, les montants reçus au cours des deux premiers mois de 2004 sont inférieurs à ceux qui avaient été reçus lors de chacune des deux années précédentes. Il est difficile de tirer des conclusions sur la courbe du recouvrement des contributions, car il est encore tôt dans la période biennale, et il n'y a aucune raison de s'inquiéter du strict point de vue des flux de trésorerie. On peut se demander cependant dans quel délai les Etats Membres paient ou devraient payer leurs contributions. Les sanctions dont dispose l'OIT sont inscrites dans la Constitution, qui prévoit uniquement la perte du droit de vote. Les incitations à payer dans les délais se trouvent dans le Règlement financier et ont été très généreuses, au cours des treize dernières années, les versements au titre d'incitations au prompt versement aux Etats Membres se sont montés à 40 millions de francs suisses. Pour la seule année 2001, ces versements à titre d'incitation se sont montés à 12,5 millions de francs suisses et, en 2003, à 6,9 millions de francs suisses.
24. En vertu de l'article 18.3 du Règlement financier, tout excédent résultant du recouvrement de contributions en sus du niveau du budget, après déduction des remboursements éventuels au Fonds de roulement, ou de tout autre emprunt, sera viré au Compte de programmes spéciaux. Si une période biennale antérieure s'est terminée sur un emprunt au Fonds de roulement afin d'assurer l'exécution du budget, comme cela a été le cas en 2002-03, biennium qui s'est terminé avec un déficit d'environ 15 millions de francs suisses, cet argent doit être remboursé d'abord. En d'autres termes, au cours de la période biennale 2004-05, l'Organisation doit traiter des crédits, des montants dus au titre des contributions et des arriérés, pour un montant égal au niveau autorisé du budget pour 2004-05, plus le remboursement des 15 millions de francs suisses qui devait être fait en janvier 2004 au Fonds de roulement, avant que l'on ne soit en mesure de reconnaître le moindre excédent disponible dans le Compte de programmes spéciaux.
25. M. Blondel a souligné que c'est à regret que les travailleurs ont cité un certain nombre de pays lors de leurs remarques sur le retard dans le versement des contributions. Ils espéraient juste inciter les représentants gouvernementaux de ces pays à fournir des explications sur la situation, voire à faire pression, une fois rentrés dans leur capitale, pour que les contributions soient versées dans les délais.

26. M. Botha s'est demandé si on ne pourrait pas être plus ouvert sur la question. Les employeurs encouragent les représentants gouvernementaux à débattre de la question avec leurs gouvernements avant de venir aux réunions.
27. La commission a pris note du document du Bureau.

Fonds pour les systèmes informatiques (Troisième question à l'ordre du jour)

28. La commission était saisie d'un document⁴ sur le Fonds pour les systèmes informatiques et d'un addendum⁵ sur le projet IRIS en rapport avec le Fonds pour les systèmes informatiques.
29. La représentante du Directeur général (M^{me} Sally Paxton, récemment nommée promotrice et responsable principale du projet IRIS) a indiqué que le Directeur général a reçu de l'équipe du projet une demande d'augmentation du budget et a été informé d'un risque de retard dans la mise en œuvre. Il a jugé prudent de demander une étude externe qui a commencé en février et s'est achevée au début du mois de mars. Des travaux supplémentaires ont été entrepris sur les options qui pourraient se présenter au Bureau en ce qui concerne le projet IRIS.
30. L'étude externe a conclu que, d'un point de vue technique, le projet est généralement viable. En fait, il contient des fonctions qui intègrent la budgétisation stratégique et qui lui donnent un caractère tout à fait particulier dans le système des Nations Unies. Si des problèmes par suite d'une sous-estimation de la charge de travail, il a été recommandé de poursuivre les travaux sur ce modèle intégré qui englobe non seulement les finances, les ressources humaines, les états de paie et la coopération technique, mais aussi la budgétisation stratégique.
31. L'intervenante a précisé les principaux points des six recommandations énumérées dans le document. Premièrement, le budget alloué au projet a été sous-estimé. Si la mise en œuvre est achevée en novembre 2004, le coût estimatif du projet s'élèvera à environ 40 millions de dollars E.-U. En outre, les frais de transition prévus pour les trois premiers mois après la mise en place devaient atteindre près de 2 millions de dollars et une provision pour imprévus de 2,5 millions de dollars doit être prévue. Le budget initial a été fixé à 20 millions de dollars pour le module finances alors qu'un montant supplémentaire de 5 millions de dollars a été affecté au module ressources humaines et, en novembre 2003, le Conseil d'administration a accepté d'allouer un crédit supplémentaire de 3,4 millions de dollars. Le fonds étant géré en francs suisses et non en dollars, sa réévaluation, majorée des gains d'intérêt, a porté sa valeur à 35,4 millions de dollars. Cet accroissement couvre donc en partie les fonds budgétaires manquants.
32. Le consultant a vivement recommandé de revoir la structure de direction du projet à l'approche de la phase de mise en œuvre, en vue d'assurer une participation plus active des utilisateurs ainsi que de clarifier et d'accélérer la prise de décisions. La structure comportera un directeur provenant de l'équipe du projet pour la gestion quotidienne d'IRIS, qui travaillera avec un comité des parties prenantes composé des chefs ayant au BIT la responsabilité des fonctions qui seront exécutées par IRIS et des principaux

⁴ Document GB.289/PFA/3.

⁵ Document GB.289/PFA/3 (Add.).

utilisateurs. Ensemble, ils assureront l'intégration du système au niveau opérationnel. Le Directeur général a nommé M^{me} Paxton promotrice et responsable principale du projet. Elle présidera le comité directeur qui supervisera le projet, et c'est elle qui prendra en dernier ressort les décisions concernant le projet. Cette structure sera définie par une charte du projet visant à clarifier les rôles et les responsabilités.

33. Outre la conduite du projet, les recommandations ont mis l'accent sur la nécessité de passer de la conception technique à la phase de participation des utilisateurs. Le nouveau plan de travail prévoit la préparation organisationnelle et l'appropriation nécessaires au succès du projet. Il est véritablement essentiel de faire en sorte que la connaissance du projet soit transférée au BIT. Il ne s'agit pas uniquement de former le personnel mais de l'initier au fonctionnement du système.
34. Le plan de travail a été révisé afin que cette mise en place ait lieu en novembre 2004 au siège uniquement, ce qui donnera le temps de stabiliser le système et de le mettre à l'essai avant d'appliquer le projet IRIS sur le terrain.
35. Deux autres recommandations ont été formulées: en premier lieu, une analyse des dépenses totales d'appropriation doit être réalisée afin de bien définir l'ensemble des frais de fonctionnement du projet IRIS, y compris les économies réalisées grâce à la mise hors service des anciens systèmes. En second lieu, il convient d'envisager les options possibles pour l'infrastructure technique afin de décider si elle sera établie au BIT ou externalisée. Ces deux recommandations seront suivies.
36. M. Botha a déclaré que le groupe des employeurs accueille avec satisfaction les conclusions de l'étude externe. Les employeurs ont appuyé la proposition de créer un comité directeur du projet et un comité des parties prenantes réformé, étant entendu que cela créerait des responsabilités et des pouvoirs clairement définis, pour assurer au mieux la réalisation des objectifs fixés pour le projet IRIS, et ils ont relevé avec satisfaction que M^{me} Paxton est chargée de diriger le projet et qu'elle en a l'entière responsabilité. Toutefois, le groupe des employeurs est déçu de constater que les travaux réalisés à ce jour ne répondent pas aux promesses initiales et craint qu'il soit nécessaire de réduire d'autres budgets pour financer le projet IRIS. Le groupe des employeurs est aussi préoccupé par la nécessité de dispenser une formation et de faire accepter le projet à l'intérieur du BIT et par les variations des coûts estimatifs. Des indications plus détaillées doivent être fournies sur les délais, les dates, les plans de mise en œuvre et l'analyse des dépenses d'appropriation ainsi que sur les options d'externalisation. L'orateur a souligné que le projet doit être transparent et que le Conseil d'administration devra prendre part aux décisions, et il s'est demandé si en un mois un consultant peut véritablement effectuer un examen approfondi du projet.
37. M. Blondel, prenant la parole au nom du groupe des travailleurs, a souligné que, même s'il n'appelle pas de décision, ce dossier revêt une grande importance. En effet, le document met en avant la faiblesse des choix précédemment effectués: une rallonge de cinq millions de dollars est demandée, les frais de transition de l'ancien système vers IRIS n'ont pas été pris en compte, pas plus que les frais vraisemblables de maintenance. Les travailleurs aimeraient connaître le coût global de la mise en place du système IRIS et la date prévue pour son entrée en fonctionnement. Ils demandent aussi d'où proviendront les crédits supplémentaires affectés à ce projet car il ne faut pas amputer les programmes inscrits au budget 2004-05. Un deuxième point important est celui de la formation et de l'information du personnel pour éviter tout phénomène de résistance. La formation doit être interactive et réciproque: IRIS vers le personnel et le personnel vers IRIS. Il appartient à la direction de convaincre le personnel de l'intérêt du système IRIS, y compris en garantissant qu'il n'entraînera pas de licenciements. Le Directeur général devrait publiquement s'impliquer

dans le projet en le présentant au personnel. Enfin, les travailleurs invitent instamment le Bureau à faire preuve de davantage de transparence pour tout ce qui a trait à ce projet.

38. Le représentant du gouvernement de l'Allemagne a partagé les préoccupations exprimées par les précédents orateurs, particulièrement en ce qui concerne la nécessité de dégager des fonds supplémentaires. Il a demandé si l'étude externe réalisée par le consultant indépendant s'en est tenue aux coûts estimatifs ou si un dépassement dans cette rubrique a contribué à ceux qui sont mentionnés au paragraphe 10.
39. La représentante du gouvernement du Royaume-Uni, prenant la parole au nom des PIEM, a rappelé leur appui au projet IRIS. Elle s'est déclarée déçue d'avoir disposé de si peu de temps pour examiner le document. S'exprimant au nom du Royaume-Uni, l'intervenante a approuvé les demandes de transparence et a espéré que la mise en place aura lieu en novembre. Tout en saluant la mission confiée à M^{me} Paxton d'administrer le projet, elle attend également du Directeur général qu'il veille à ce que le processus décisif de changement soit opéré dans toutes les unités du Bureau et que les fonds supplémentaires proviennent d'économies réalisées dans d'autres rubriques du budget. L'intervenante a demandé des éclaircissements sur les procédures de financement exposées aux paragraphes 16 et 17 du document, alors que l'on cherche à dégager un crédit supplémentaire de 10 millions de dollars, ainsi que des précisions sur le mode de financement des résultats de l'analyse des dépenses totales d'appropriation. Elle s'est prononcée en faveur de l'étude sur l'externalisation de l'infrastructure technique et a espéré qu'elle sera tenue informée de l'évolution de la situation pour éviter toute surprise à la réunion de novembre.
40. Le représentant du gouvernement du Japon a fait sienne la déclaration de la porte-parole des PIEM et représentante du gouvernement du Royaume-Uni et a déclaré que tout frais supplémentaire doit être financé par les ressources existantes. Il veut espérer que le projet ne sera pas encore retardé.
41. La représentante du gouvernement du Mexique a indiqué qu'elle n'a pas eu le temps d'étudier le document en détail. Il est inutile de prendre des mesures occasionnant des frais supplémentaires avant de connaître le résultat des projets élaborés dans le cadre du Fonds pour les systèmes informatiques. L'intervenante a demandé des informations sur le coût que représenterait la création d'une équipe responsable d'un système de gestion des ressources sur les postes prévus pour le personnel de maintenance et d'appui, ainsi que sur les résultats d'une évaluation des risques du projet IRIS et un calendrier du projet. Enfin, elle a demandé des informations sur le coût du comité des parties prenantes.
42. Le représentant du gouvernement du Canada a souscrit à la déclaration de la porte-parole du groupe des PIEM et représentante du gouvernement du Royaume-Uni. Il s'est félicité des mesures énoncées et a appuyé M^{me} Paxton dans sa nouvelle mission. Il a insisté, lui aussi, sur la transparence et s'est interrogé sur l'impact des fonds supplémentaires requis sur d'autres programmes.
43. Le représentant du gouvernement de la Fédération de Russie a insisté sur l'importance des technologies de l'information pour la gestion efficace de l'OIT en tant qu'organisation décentralisée et partage les préoccupations exprimées au sujet du coût et du calendrier de mise en œuvre du projet IRIS vu que des fonds importants y ont déjà été investis et que le projet devrait entrer dans sa phase finale. L'intervenante s'est aussi demandé si le personnel est prêt à utiliser IRIS car, sans sa participation active, le projet tout entier ne sert plus à rien. Il a appuyé la recommandation sur la nécessité d'y associer activement l'ensemble des utilisateurs. La véritable situation financière du projet doit être connue, et plus précisément le montant des dépenses déjà effectuées par rapport au degré d'exécution du projet. L'intervenante a demandé à être informée sur le montant qui reste à dépenser pour

achever la mise en œuvre du projet et sur l'origine des fonds qui y seront affectés. Il a approuvé la recommandation concernant l'analyse des dépenses totales d'appropriation.

44. Le représentant du gouvernement du Pakistan a demandé si l'application d'IRIS dans les régions occasionnerait un coût supplémentaire et si IRIS sera facile à utiliser.
45. Le représentant du gouvernement des Etats-Unis a fait sienne la déclaration du groupe des PIEM et s'est dit largement d'accord avec l'ensemble des autres orateurs. Il croit avoir compris que le coût supplémentaire total pour la mise en place en novembre s'élèvera à 10 millions de dollars E.-U., c'est-à-dire les 5 millions de dollars mentionnés au paragraphe 9, auxquels s'ajoutent 2 millions de frais de transition et 2,5 millions de provision pour imprévus. Il a demandé si ces chiffres sont justes.
46. La représentante du Directeur général (M^{me} Paxton) a fait observer que la recommandation tendant à mettre un terme aux travaux de conception pour passer à la phase de mise en œuvre a été acceptée. Le consultant a également étudié les résultats des autres examens internes et externes auxquels le projet IRIS a été soumis. L'étude du consultant aurait pu prendre plus de temps et être plus approfondie, mais les informations n'auraient pas pu être communiquées avant la réunion de novembre. Les travaux se poursuivront sur l'analyse des dépenses totales d'appropriation pour déterminer les frais de fonctionnement du projet. Des options d'externalisation seront également envisagées. En ce qui concerne la transparence, l'oratrice est entièrement disposée à mettre sur pied la procédure jugée utile pour disposer d'un processus permanent de consultation qui permette au Conseil d'administration d'être tenu pleinement informé de l'évolution de la situation concernant le projet IRIS.
47. M^{me} Paxton a indiqué que le rôle des sous-traitants est défini par la durée et les clauses du contrat. Le projet appartient à l'OIT et non aux sous-traitants ou aux consultants. En transférer la responsabilité générale à d'autres parties ne ferait que renchérir le projet.
48. En ce qui concerne le calendrier, le plan de travail prévoit la mise en place en novembre. Tout retard entraînerait une augmentation des coûts et l'intervenante s'est dite déterminée à respecter les délais, en trouvant un juste milieu entre ce qui est réalisable et ce qui est raisonnable.
49. Elle a approuvé sans réserve l'idée d'associer les utilisateurs au projet et c'est sur cet élément que les efforts seront concentrés car cela est indispensable au succès du projet. Le nouveau plan de travail prévoit d'ailleurs de faire participer les utilisateurs bien plus tôt et bien plus activement, d'initier le personnel et de ne pas se contenter de lui dispenser une formation. Les utilisateurs auront aussi l'occasion d'apporter une plus large contribution avant que soient fixées les règles finales de fonctionnement.
50. Le coût de l'étude n'a pas été inclus dans le coût du projet. En ce qui concerne le coût global du projet, les estimations ont certes soulevé un problème grave. Une discipline financière rigoureuse s'impose et les nouveaux mécanismes de gestion prévoient un contrôle des coûts. Le Directeur général a estimé que les solutions à apporter au problème de financement du projet IRIS ne doivent pas remettre en question les engagements de dépenses inscrits dans le programme et budget pour 2004-05, y compris les ressources décentralisées au niveau des bureaux régionaux. Des fonds pourraient être prélevés sur le poste de l'excédent consacré à l'investissement dans les capacités de gestion pour autant que les autres grandes priorités soient satisfaites, y compris le renforcement de la gestion. Toutefois, étant donné que les objectifs du projet IRIS coïncident largement avec les besoins de formation à la gestion, des ressources pourront être dégagées de ce poste de l'excédent. Bon nombre des comités à mettre sur pied reflètent les activités en cours de l'OIT et n'auront pas d'incidence financière. L'oratrice ne dispose pas d'estimation

concernant le coût d'une analyse des dépenses totales d'appropriation mais rendra compte ultérieurement de tout processus consultatif qui aurait été engagé. En novembre, M^{me} Paxton sera en mesure de fournir de plus amples informations sur le coût total de cette étude et sur les options d'externalisation ainsi qu'un rapport d'activité sur le projet IRIS. Le montant de 40 millions de dollars suppose que la date de mise en place sera novembre 2004, les frais de transition devant être engagés après cette date. En ce qui concerne l'impact sur les régions, il est difficile de fixer un coût tant que l'analyse des dépenses totales d'appropriation n'est pas effectuée. Quant à la facilité d'utilisation du système, elle constitue sans nul doute un objectif essentiel.

51. M. Blondel, au nom du groupe des travailleurs, a remercié la représentante du Directeur général de ses explications. Les travailleurs insistent une nouvelle fois pour qu'au mois de juin prochain des renseignements sur le montant global du projet leur soient fournis.
52. Le représentant du gouvernement du Pakistan a demandé quel serait le rythme d'apprentissage pour les fonctionnaires P4 et de grade supérieur qui pourraient, en raison de leur âge, avoir des difficultés à appréhender le nouveau système.
53. La représentante du Directeur général (M^{me} Paxton) a déclaré que l'actuelle estimation budgétaire, dans l'hypothèse où la mise en place a lieu en novembre 2004, est de 40 millions de dollars E.-U. Des frais de transition d'un montant de près de 2 millions de dollars E.-U. pour une période de trois mois environ doivent être prévus, et une provision pour imprévus, qui doit toujours être intégrée dans ce type de projet, pourra être utilisée avant ou après la mise en place du projet. En ce qui concerne le rythme d'apprentissage du personnel P4 et de grade supérieur, celui-ci ne dépend probablement ni du grade ni de l'âge mais de la capacité d'adaptation.
54. Le représentant du Directeur général (directeur du Bureau de programmation et de gestion) a réaffirmé la volonté de transparence du Bureau et a promis de fournir dès que possible des informations détaillées. Le Bureau a cherché activement des moyens de dégager les fonds supplémentaires dont il avait besoin tout en protégeant le programme d'activités déjà approuvé. Les ressources allouées au Fonds pour les systèmes informatiques ont été réévaluées, ce qui a permis de surmonter en grande partie les difficultés. Suite à la proposition faite par le groupe des PIEM en novembre, l'excédent 2000-01 et en particulier le poste de l'investissement dans les capacités de gestion ont été considérés comme une importante source possible de financement. Etant donné que le Bureau vient de recevoir le rapport du consultant, l'excédent n'a pas encore été entièrement analysé. Cependant, l'intervenant a tenu à dire qu'en raison des gains de change sur l'excédent le Bureau est dans une bien meilleure position que prévu. Des informations complètes seront fournies en novembre lorsque l'analyse des dépenses totales d'appropriation sera achevée et que les incidences financières sur le projet IRIS seront connues.
55. La commission a pris note des documents du Bureau.

Sécurité et sûreté du personnel et des locaux (Quatrième question à l'ordre du jour)

56. La commission était saisie d'un document⁶ faisant le point des mesures adoptées pour renforcer la sécurité et la sûreté du personnel et des locaux.

⁶ Document GB.289/PFA/4.

57. M. Blondel, prenant la parole au nom du groupe des travailleurs, a rappelé qu'en novembre 2003 le Conseil d'administration a débloqué de manière urgente des crédits d'un montant de 780 000 dollars pour des mesures immédiates visant à améliorer la sécurité dans le bâtiment du siège. Le document indique qu'un appel d'offres a été lancé mais ne donne aucun renseignement sur la suite. Les travailleurs s'inquiètent de cette situation et souhaiteraient savoir quelles sommes ont été dépensées jusqu'à présent. Ils se félicitent par ailleurs de la volonté du Bureau de concilier la sécurité et l'esprit d'ouverture caractéristique de l'OIT tout comme de la création d'un groupe de travail interne comprenant un représentant du Syndicat du personnel. Enfin, ils demandent qu'un document sur la stratégie à long terme en matière de sécurité du personnel et des bâtiments soit soumis lors de la session de novembre du Conseil d'administration.
58. M. Botha a souligné l'intérêt du document présenté. Il a appelé de ses vœux un renforcement de la sécurité dans tous les locaux de l'OIT et non pas simplement au siège. L'orateur a pris note de l'augmentation considérable des primes d'assurance et estimé judicieux de signer un contrat ne portant que sur une année. Il a souhaité savoir qui est chargé du renforcement de la sécurité au siège et sur le terrain et à qui ont été conférés les pouvoirs correspondants. Il a demandé en outre si les gouvernements et les autorités locales ont été consultés pour ce qui touche à la sécurité et aux responsabilités. Compte tenu du montant élevé de la prime, l'orateur a souhaité avoir l'assurance que des discussions ont bel et bien eu lieu avec les assureurs au sujet des exigences de ces derniers et a espéré qu'une évaluation indépendante a été entreprise en ce qui concerne la sécurité.
59. La représentante du gouvernement du Royaume-Uni a déclaré regretter le retard dans la distribution du document et exprimé des réserves quant à son contenu, estimant qu'il ne répond pas à la demande formulée en novembre quant à l'établissement d'un document définissant la stratégie proposée en matière de sécurité du personnel et des bâtiments existants et futurs de l'Organisation. En novembre, le Conseil d'administration a approuvé l'exposé du Directeur général et pris acte que la question avait un caractère urgent mais, quatre mois plus tard, il est toujours difficile de se faire une idée précise des améliorations concrètes éventuellement menées à bien. Ainsi, la description des activités mises en œuvre par le Bureau pour renforcer la sécurité sur le terrain tient en un paragraphe. En novembre, le Directeur général a indiqué que des évaluations de la sécurité avaient été menées à bien pour 31 des 53 bureaux extérieurs et que des ressources avaient été allouées pour assurer la conformité avec les normes minimales de sécurité opérationnelles des Nations Unies (MOSS). L'oratrice a souhaité savoir si les bureaux en question sont maintenant conformes à ces normes et demandé quelle est la situation dans les autres bureaux extérieurs. Il est dit dans le document que deux bureaux sous-régionaux ont déménagé dans de nouveaux locaux. L'oratrice a souhaité connaître la raison de ces déménagements et leur coût. S'agissant du bâtiment du siège, l'oratrice a déclaré qu'il faut donner un caractère de priorité plus marqué au suivi des instructions données par le Conseil d'administration à sa session de novembre 2003. Le Bureau aurait dû faire de cette tâche l'objectif premier de son action, et l'oratrice a dit espérer qu'un nombre aussi important que possible des nouvelles mesures seront opérationnelles comme convenu avant l'automne 2004. Les raisons pouvant expliquer la lenteur des travaux techniques destinés à améliorer la sécurité des parkings n'apparaissent pas clairement, et l'oratrice a souhaité savoir si un film protecteur a effectivement été installé sur les fenêtres du rez-de-chaussée. Elle s'est dite inquiète en outre des risques toujours existants au siège quant à la disparition de matériel et a souhaité être informée des mesures prises pour remédier au problème. L'oratrice a demandé enfin qui était chargé des décisions relatives aux exigences de sécurité au siège et sur le terrain.
60. Le représentant du gouvernement de la Fédération de Russie a fait remarquer que la plupart des représentants auprès des organisations du système des Nations Unies à Genève possèdent déjà un laissez-passer ou un badge qui pourrait être utilisé par le BIT.

61. Le représentant du Directeur général (directeur exécutif, Trésorier et contrôleur des finances par intérim) a déclaré, en réponse à la question portant sur les appels d'offres et les dépenses encourues à ce jour, que la procédure d'appel d'offres a déjà abouti dans le cas des contrats relatifs à une partie des équipements techniques, généraux, notamment les portes électroniques, les caméras et les logiciels. Ces équipements représentent un montant de 334 000 dollars et seront livrés à la fin du mois de juin. Plusieurs autres pièces d'équipement doivent encore être achetées, notamment les badges, les détecteurs et les articles nécessaires à la signalisation, et feront l'objet d'un nouvel appel d'offres prévu pour mars. L'ensemble des équipements devraient être installés en septembre et entrer en service en novembre 2004. Une fois les équipements restants achetés, le financement de 780 000 dollars approuvé par le Conseil d'administration en novembre devrait être épuisé.
62. L'orateur a déclaré que le cas des bureaux extérieurs revêt toujours un caractère prioritaire et que ces bureaux ont beaucoup à faire pour assurer la mise en conformité progressive de leurs locaux avec les normes MOSS établies par le Bureau du Coordonnateur des mesures de sécurité des Nations Unies, notamment parce que les règles et exigences qui leur sont applicables se font toujours plus sévères. Les deux bureaux sous-régionaux qui ont déménagé se trouvent dans des lieux d'affectation présentant un niveau de risque considéré comme élevé dans un cas et comme très élevé dans l'autre. Ces bureaux, auparavant installés dans des locaux occupés conjointement avec d'autres organes des Nations Unies, ont dû être transférés dans de nouveaux bâtiments loués aux conditions du marché justement parce qu'il fallait assurer leur conformité avec les normes MOSS. Les autres organisations des Nations Unies également concernées ont, elles aussi, décidé de déménager leurs bureaux. Le loyer mensuel et les charges des nouveaux locaux s'élèvent dans les deux cas à 9 300 dollars environ et le montant nécessaire à leur réaménagement atteindra quelque 350 000 dollars.
63. En ce qui concerne le film protecteur, il a été convenu pour finir qu'un tel aménagement n'était pas indispensable à Genève. En effet, le Bureau du Coordonnateur des mesures de sécurité des Nations Unies considère Genève comme un lieu d'affectation présentant un niveau de risque zéro. En outre, pour assurer l'efficacité de tels films protecteurs, il aurait fallu en revêtir la majeure partie des fenêtres du bâtiment, ce qui aurait été hors de prix. Le Bureau a collaboré de façon très étroite avec les assureurs, les autorités locales et d'autres institutions des Nations Unies. Il a été établi en effet que le BIT a beaucoup à apprendre des expériences des autres institutions. Les délais prévus pour la mise en œuvre du système de contrôle d'accès pourront sembler longs à certains. Ils semblent pourtant ambitieux si l'on considère l'expérience d'autres institutions implantées à Genève. Le Bureau n'a pas été en mesure de reprendre à l'identique les solutions techniques utilisées au sein du système des Nations Unies. Ainsi, les badges ayant cours dans les autres organisations du système reposent sur une technologie ancienne ne faisant pas appel aux puces électroniques. Le Bureau s'efforce d'assurer la compatibilité des solutions techniques retenues avec le système de contrôle d'accès en vigueur au Palais des Nations.
64. La responsabilité de la sécurité au siège, infrastructures y compris, incombe au Bureau de l'administration intérieure, et la sécurité sur le terrain au Département du développement des ressources humaines. Au sujet de la stratégie en matière de sécurité et de sûreté du personnel, le représentant du Directeur général (directeur exécutif, Trésorier et contrôleur des finances par intérim) a souligné que ce point continuera de figurer à l'ordre du jour de la PFA. L'orateur a exposé plusieurs des aspects de la stratégie figurant dans le document présenté, évoquant notamment la nécessité de trouver un compromis satisfaisant entre l'esprit d'ouverture caractéristique de l'OIT et les impératifs liés à la sécurité, de rapprocher le niveau de sécurité au siège de celui des bâtiments des autres institutions présentes à Genève et d'assurer la conformité des bureaux extérieurs avec les normes MOSS. Il a souligné en outre l'importance accordée à la définition de procédures, à la formation aux questions de sécurité et à la communication.

65. Un représentant du Directeur général (chef du Bureau de l'administration intérieure) a expliqué que le Bureau a mis en place un groupe de travail comprenant notamment un représentant du Syndicat du personnel pour formuler des recommandations sur la mise en œuvre des mesures approuvées. Le Bureau cherche à tirer parti de l'expérience des autres organisations internationales en la matière, tout en ayant recours à des technologies plus modernes pour assurer la sécurité du bâtiment sans lui faire perdre son côté convivial; il s'agit là d'un défi majeur auquel il espère trouver une réponse d'ici au mois de novembre.
66. La commission a pris note du document du Bureau.

Rapport du Sous-comité du bâtiment (Cinquième question à l'ordre du jour)

67. La commission était saisie du rapport⁷ du Sous-comité du bâtiment.
68. M^{me} Gomes dos Santos (présidente du Sous-comité du bâtiment) a indiqué que le sous-comité se réunit pour examiner les faits nouveaux relatifs à la construction des locaux du bureau régional à Lima, du bureau sous-régional à Santiago du Chili et du bureau de l'OIT à Dar es-Salaam, et pour avoir des informations générales sur les locaux du BIT.
69. A propos du bureau régional de Lima, le sous-comité a noté que les travaux de construction progressent comme prévu et que le BIT pourra disposer de l'immeuble fin avril 2004, soit un an après le début des travaux. Le Conseil d'administration a approuvé un budget de 2 millions de dollars, qui comprend une réserve pour imprévus de 79 000 dollars; le coût du contrat a été fixé à 1 921 000 dollars, auquel il a fallu ajouter 15 600 dollars au titre de hausses salariales. La réserve pour imprévus a donc un solde créditeur de 63 400 dollars. Le sous-comité a félicité l'administration du BIT et le Trésorier pour leur supervision rigoureuse du projet, lequel sera achevé conformément aux délais et au budget prévus. Il a aussi félicité le Directeur général et ses collaborateurs pour l'assistance qu'ils ont apportée au projet, et exprimé le souhait que les locaux soient équipés de l'air conditionné et d'un ameublement approprié pour être pleinement opérationnels. Le sous-comité a aussi remercié le gouvernement du Pérou pour l'aide qu'il a apportée au Bureau. Le sous-comité a accepté qu'une délégation tripartite, composée de délégués de la région, soit présente à l'inauguration du nouveau bureau de Lima.
70. Le sous-comité a aussi pris note de l'avancement de l'appel d'offres pour la construction du bureau sous-régional de Santiago du Chili, pour lequel le Conseil d'administration a autorisé en novembre 2003 un budget d'un montant de 1,8 million de dollars. Le sous-comité a été informé que le Bureau devra engager des négociations avec l'entrepreneur au sujet du coût final des travaux et d'autres négociations en vue de l'exonération de la taxe sur les ventes et de la résiliation du bail des locaux actuels. Un rapport de situation sera soumis au sous-comité à sa prochaine session.
71. Au sujet de la construction du bureau de l'OIT à Dar es-Salaam, étant donné la différence considérable entre les résultats de l'appel d'offres et le budget de 1,7 million de dollars que le Conseil d'administration avait autorisé, le sous-comité a approuvé la proposition du Bureau visant à obtenir des offres révisées. Il a demandé au Bureau d'examiner de près les nouveaux plans d'architecture et de veiller à ce que les entrepreneurs prennent en compte les contraintes budgétaires. Un rapport de situation sera soumis par le Bureau à la prochaine session.

⁷ Document GB.289/PFA/5.

72. A propos de la dernière question, le sous-comité a pris note avec satisfaction des progrès accomplis dans la collecte des informations, au moyen d'un formulaire diffusé sur l'Intranet, qui portaient sur les locaux du siège et du terrain. Il a demandé qu'un document de présentation générale sur les locaux du BIT, y compris un programme d'entretien tenant compte des modifications structurelles nécessaires pour le bâtiment du siège et un programme financier de mise en œuvre, soit soumis en novembre 2004 au Conseil d'administration.
73. M. Khurshid Ahmed (membre travailleur et vice-président du Sous-comité du bâtiment) s'est félicité de l'avancement des travaux à Lima et de la coopération du gouvernement du Pérou. Il s'est aussi félicité des assurances qui ont été données à propos des normes de sécurité et de la santé et de la sécurité du personnel, et a approuvé le versement de l'augmentation de 4 pour cent du salaire minimum aux ouvriers occupés à ces travaux. Il a exprimé l'espoir que le Bureau obtiendra du gouvernement du Chili le remboursement de la taxe sur les ventes, laquelle s'élève à 19 pour cent, et que la résiliation du bail des locaux actuels n'entraînera pas de sanctions pécuniaires. Il a aussi formé l'espoir que les assurances données à propos du bâtiment de Dar es-Salaam seront pleinement prises en compte. L'intervenant s'est félicité que des informations soient demandées aux bureaux extérieurs à propos de leurs locaux. Les travailleurs estiment que, pour accroître la productivité, il faut de bonnes conditions de travail.
74. M. Blondel a remercié le Bureau de la qualité du document présenté et M. Girod de la présentation sur la situation du patrimoine immobilier de l'OIT qu'il a faite devant le Sous-comité du bâtiment. Il s'est étonné cependant de l'objectif annoncé, à savoir accroître la productivité. Les travailleurs auraient préféré que les buts soient l'instauration de bonnes conditions de travail et la sécurité du personnel. Il a rappelé que la décision d'installer ou de construire un bureau extérieur est, en premier lieu, une décision politique qui s'inscrit dans une stratégie à terme et ne relève pas de considérations techniques. Enfin, il faut se féliciter de l'achèvement, dans les délais et sans dépassement de budget, du bureau de Lima.
75. M. Botha a remercié le Sous-comité du bâtiment pour son travail et s'est dit satisfait de l'avancement des travaux de construction à Lima.
76. Le représentant du gouvernement du Kenya, s'exprimant au nom du groupe africain, a constaté que les problèmes relatifs au bureau de Dar es-Salaam sont dus en partie à une erreur. Il a exprimé l'espoir que la construction finale sera conforme aux exigences du Bureau et qu'il n'y aura pas de réductions qui pourraient rendre inadaptes ces locaux.
77. Le représentant du gouvernement du Canada a demandé que soit élaboré un document sur les biens immobiliers qui permettrait de fournir des orientations essentielles en vue d'autres projets de construction.
78. A propos du projet de Lima, la représentante du gouvernement du Royaume-Uni a demandé des informations sur l'utilisation des 63 400 dollars qui constituent le solde créditeur de la réserve pour imprévus.
79. Le représentant du gouvernement des Etats-Unis, se référant aux frais de représentation (10 000 dollars) à l'inauguration du bureau de Lima, a indiqué qu'être une représentation tripartite locale réduirait ces frais.
80. Le représentant du gouvernement du Japon a fait observer que la dernière phrase de son intervention qui figure au paragraphe 16 du document GB.289/PFA/5 devrait être libellée comme suit: «Il a aussi demandé qu'une stratégie complète en matière de locaux soit établie plus tôt.»

80bis. Le représentant du gouvernement de l'Equateur s'est associé aux remerciements présentés au président du sous-comité ainsi qu'au gouvernement du Pérou et au directeur du bureau régional de l'OIT à Lima, M. Muñoz, pour le travail effectué.

81. Le représentant du Directeur général (directeur exécutif, Trésorier et contrôleur des finances par intérim), à propos de la question des gains de productivité, a précisé que l'étude avait pour objectif de s'assurer que le Bureau possède à l'échelle mondiale un ensemble de biens immobiliers adaptés et d'un coût raisonnable. Garantir la qualité de ses locaux, c'est aussi, entre autres, créer les meilleures conditions de travail possibles, lesquelles sont nécessaires pour accroître la productivité du personnel. Il a souligné que cette évaluation immobilière est ample et prend en compte, entre autres, les questions de sécurité, l'état de l'immeuble du siège et les conditions juridiques liées aux locaux que l'OIT possède ou occupe. Ainsi, la situation dans ce domaine sera établie puis résumée dans un document dont le Sous-comité du bâtiment sera saisi à sa session de novembre 2004. Ce document sera utile pour prendre des décisions en matière de gestion des biens immobiliers et pour élaborer une stratégie en matière de locaux. A propos des 63 400 dollars de la réserve pour imprévus qui n'ont pas été utilisés, cette somme sera versée au Fonds pour le bâtiment et le logement. Le représentant du Directeur général a rappelé que toute utilisation du Fonds est soumise à l'approbation du Conseil d'administration. Il a précisé que la composition de la délégation tripartite à Lima pourrait être décidée entre les membres.

82. Les trois points appelant une décision ont été acceptés comme suit:

La commission recommande au Conseil d'administration:

- 1) *que les augmentations de salaire d'un montant total de 15 600 dollars soient portées au débit de la réserve pour imprévus de 79 000 dollars affectés au projet de Lima, ce qui laissera un solde de 63 400 dollars;*
- 2) a) *que le coût de la construction à Santiago soit financé par le Fonds pour le bâtiment et le logement et que le Bureau soit autorisé à passer des accords contractuels pour un montant ne dépassant pas le plafond de 1,8 million de dollars autorisé par le Conseil d'administration à sa session de novembre 2003;*
b) *que le Bureau soit chargé de présenter un rapport sur l'état d'avancement du projet à la prochaine session du Sous-comité du bâtiment, en novembre 2004, et, en particulier, sur les conditions de la résiliation des engagements de location actuels qui doit intervenir rapidement et être conclue dans les meilleures conditions possibles;*
- 3) a) *de prendre note des écarts de prix substantiels entre les offres soumises et l'estimation initiale de l'architecte pour les locaux du bureau de l'OIT à Dar es-Salaam;*
b) *d'autoriser le Bureau à demander aux entrepreneurs présélectionnés de réviser leurs offres de sorte qu'elles ne dépassent pas le plafond budgétaire de 1,7 million de dollars autorisé par le Conseil d'administration à sa session de novembre 2003;*
c) *de demander au Bureau de rendre compte de l'avancement du projet au Sous-comité du bâtiment à sa prochaine session, en novembre 2004.*

Suite donnée au rapport du Chef auditeur interne pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2002

Rapport du Chef auditeur interne pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2003 (Sixième et septième question à l'ordre du jour)

83. La commission était saisie de deux documents⁸ portant sur deux rapports du Chef auditeur interne. Les deux documents ont été examinés ensemble.
84. M. Botha a déclaré que les employeurs étaient surpris par le niveau de certains problèmes et du fait que nombre d'entre eux persistent depuis un certain nombre d'années. Il aurait été utile de dire plus précisément où l'OIT rencontrait des problèmes, et les réponses du Bureau aux recommandations formulées par le Chef auditeur interne doivent fournir plus de détails sur les problèmes du bureau de Pretoria. Les bureaux extérieurs commencent à occuper une plus grande place dans la nouvelle stratégie, et le Bureau devrait donner une description de la stratégie adoptée sur le terrain en ce qui concerne la gestion interne. Autre problème de longue date: celui de la gestion de la Caisse d'assurance pour la protection de la santé du personnel du BIT (CAPS). L'intervenant a souhaité à ce sujet avoir l'assurance que les problèmes seront bientôt résolus. En ce qui concerne le deuxième rapport, il estime que l'OIT devrait répondre aux points et les appliquer. Le Chef auditeur interne devrait expliquer les nuances entre «de façon satisfaisante» et «satisfaisants». L'un des principaux problèmes semble avoir trait à la gestion des bureaux extérieurs. Vu que de plus en plus de ressources et de personnel sont maintenant envoyés sur le terrain, il a souhaité avoir la garantie que les bureaux sont correctement gérés. Si une faiblesse a pu conduire à des irrégularités, il a souhaité savoir quelles sont les mesures actuellement adoptées. Le rapport mentionne une étude qui a porté sur sept bureaux et les résultats ont été très insatisfaisants. Il semble qu'il n'y ait ni procédure pour la gestion d'ensemble du bureau ni la trace d'une stratégie ou d'un plan de travail quelconque. Des irrégularités financières ont été découvertes dans un bureau. Il a souhaité savoir quels sont les résultats, si des mesures de gestion ont été prises, et si du personnel a été licencié. En ce qui concerne le siège, l'intervenant a dit qu'il attendait toujours une explication sur les questions d'achat. L'auditeur a formulé plusieurs recommandations. Il a estimé que les programmes de construction devraient faire l'objet d'un audit interne et que le projet de Dar es-Salaam devrait faire l'objet d'un audit.
85. M. Blondel, s'exprimant au sujet du document sur la suite donnée au rapport du Chef auditeur interne, a fait remarquer que ce rapport ne présente un intérêt que si une suite lui est donnée. S'agissant du Service des coopératives, par exemple, il semble qu'aucune mesure n'a été prise en attendant la mise en place du système IRIS.
86. Le deuxième document, à savoir le rapport du Chef auditeur interne pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2003, attire l'attention sur les points forts et les faiblesses dans les procédures et les pratiques de l'Organisation. Certaines de ces faiblesses récurrentes sont particulièrement inquiétantes car elles ont permis des irrégularités financières; or une bonne gestion financière est essentielle dans la politique de décentralisation. Le problème est intimement lié à celui de la formation et il faudrait former le personnel du BIT afin qu'il connaisse et respecte les normes administratives du Bureau, au besoin en assurant

⁸ Documents GB.289/PFA/6 et GB.289/PFA/7.

cette formation au siège. Les travailleurs soutiennent les recommandations formulées dans le document concernant notamment les avances de fonds pour les ateliers et la mise en place d'une approche systématique pour la planification des coûts des missions; ils demandent un renforcement de la coordination entre les départements et unités afin d'éviter l'organisation de missions parallèles et une amélioration de la communication avec ACTRAV qui doit être au courant des missions impliquant des contacts avec les organisations syndicales. Enfin, le groupe des travailleurs s'inquiète des contrats de sous-traitance conclus par l'IPEC et demande que les programmes d'action approuvés soient soumis à une commission technique tripartite.

- 87.** La représentante du gouvernement du Royaume-Uni, prenant la parole au nom du groupe des PIEM, a pris note des commentaires du Chef auditeur dans le deuxième document selon lesquels, dans l'ensemble, le système de contrôle interne du BIT a continué de fonctionner de façon satisfaisante, mais s'est dite préoccupée par la remarque selon laquelle «des faiblesses systémiques récurrentes du contrôle interne ont été notées en ce qui concerne les opérations sur le terrain, comme cela avait déjà été le cas les années précédentes» et par le risque qui en découle pour l'OIT. Ceci est particulièrement fâcheux alors que l'on est en train de soutenir le transfert de ressources supplémentaires vers les régions. Elle a appuyé vigoureusement la recommandation selon laquelle le Bureau doit obtenir des améliorations sur le plan de la qualité des vérifications de rapports financiers au niveau régional, revoir ses priorités en matière de formation du personnel d'appui administratif, et mieux informer et orienter le personnel d'encadrement en ce qui concerne les contrôles opérationnels et financiers.
- 88.** Le représentant du gouvernement de l'Allemagne a constaté que le document se réfère plusieurs fois à l'avenir et espéré que, dans le document de novembre, certaines de ces déclarations au futur seront exprimées au passé, signe que des mesures auront été prises.
- 89.** Le représentant du gouvernement de la Fédération de Russie a déclaré partager les préoccupations relatives à la mise en œuvre des recommandations formulées par le Chef auditeur interne. Il y a eu des faiblesses dans certains aspects des procédures d'achat, notamment pour les achats de mobilier, comme cela est décrit au paragraphe 8 du rapport. Il a souhaité avoir des informations sur les éventuels abus commis. Le document se réfère aussi à des faiblesses au stade initial du processus d'achat, notamment au stade de l'approbation des factures et enfin au stade de l'autorisation de paiement. Il a demandé s'il était possible de demander au Commissaire aux comptes d'ouvrir une enquête dans ce domaine. Les opérations d'achat devraient être fondées sur le principe de la concurrence entre le plus grand nombre de fournisseurs possible. Il serait indiqué de faire appel au Bureau des services d'achats interorganisations (BSAI). S'agissant de la question des séminaires, l'intervenant a souscrit à la recommandation de ne fournir des ressources aux organisateurs que lorsque les rapports financiers sur les activités précédentes auront été présentés. Il a mentionné de graves manquements dans ce domaine dans d'autres organisations internationales et a instamment demandé que des mesures soient prises pour éviter de telles situations au BIT. Toutes les autres recommandations du Chef auditeur interne devraient être mises en œuvre aussitôt que possible.
- 90.** La représentante du gouvernement du Mexique a demandé pourquoi, si les audits ont été satisfaisants par le passé, le rapport met en relief des faiblesses systématiques et récurrentes. Selon elle, l'actuel système d'achat nécessite des modifications. Les abus se traduisent par des coûts plus élevés pour les Etats Membres.
- 91.** Le représentant du gouvernement du Canada a souscrit à la déclaration des PIEM. Il souhaite plus de transparence en ce qui concerne le suivi. Il souhaiterait disposer d'un diagramme illustrant les opérations de suivi. Il espère aussi que le terme «systémique» n'aura plus à être employé dans ce type de rapports.

92. Le représentant du gouvernement du Japon a vigoureusement soutenu certaines déclarations et en particulier celle des PIEM. Il a bon espoir que le Bureau accordera la priorité aux conclusions du Chef auditeur interne concernant les améliorations à apporter.
93. Le représentant du Directeur général (directeur exécutif et Trésorier et contrôleur des finances par intérim) a pris note des préoccupations exprimées, à savoir que la réponse du Bureau n'était pas suffisamment détaillée, que les problèmes devraient être énoncés de manière plus transparente, et qu'un futur rapport devrait identifier les problèmes et permettre un suivi plus approfondi. Il a fait ressortir que le document GB.289/PFA/7 constitue le premier rapport biennal, et non plus annuel, du Chef auditeur interne, et que cette période plus longue offre l'avantage et la possibilité d'examiner les traits spécifiques et d'identifier les «faiblesses systémiques du contrôle interne». Ce rapport tient compte d'une recommandation du Commissaire aux comptes qui avait proposé dans son audit de 2000-01 que l'OIT fournisse au Directeur général et au Conseil d'administration un plan d'audit biennal et un rapport biennal sur les résultats des travaux liés au plan biennal. Ceci permettrait de relier le processus de planification de l'audit interne à l'identification des problèmes et aux mesures adoptées par le Bureau. Des améliorations dans la présentation des rapports tendant à les rendre plus précis et, en particulier, la proposition de fournir des tableaux pour suivre l'avancement des travaux sur certaines questions seront étudiées.
94. Il est important de souligner que, dans la grande majorité des cas, le suivi par le Bureau des recommandations formulées dans le rapport de 2002 a été satisfaisant et que l'utilisation du futur est une manière d'exprimer la durabilité à l'échelle du Bureau d'une action déjà entreprise. On ne parviendra pas à un suivi efficace en se contentant d'adopter des mesures ponctuelles pour tenir compte des observations du Chef auditeur interne, mesures qui seraient ensuite oubliées. S'agissant de la première question, les informations fournies par le Département de la création d'emplois et du développement de l'entreprise sur les missions, les séminaires et les collaborateurs extérieurs, IRIS fournira une solution durable à l'échelle du Bureau pour remédier aux faiblesses dans les procédures une fois la phase de mise en œuvre accomplie. La fonctionnalité du contrôle de la planification et de la mise en œuvre des travaux du module de gestion stratégique de l'IRIS, conjuguée avec la nouvelle structure comptable de l'IRIS, relierait tous les programmes et dépenses aux objectifs stratégiques et opérationnels. Jusque-là, seules des mesures spécifiques ont été adoptées pour le Service des coopératives.
95. La question soulevée au sujet de la CAPS ne présente pas un caractère de gravité, le problème ayant purement trait aux comptes d'avance et non pas à la gestion d'ensemble de la CAPS. Le Bureau a déjà adopté des mesures, et l'emploi du futur dans le document reflète la continuité future de l'action. S'agissant des achats de mobilier pour le siège, il ne s'agit ni de détournement de fonds, ni de meubles non livrés, mais d'une procédure d'appel d'offres qui n'a pas été exécutée depuis un certain temps. Le Bureau a réagi rapidement et un nouvel appel d'offres a été organisé en 2001, avant même la parution du rapport du Chef auditeur interne. Un nouvel appel d'offres en vue de l'achat de mobilier pour le siège aura lieu en 2004. Par ailleurs, le Bureau a mis en œuvre un système de surveillance de tous les contrats à l'échelle mondiale pour identifier les domaines où ceux-ci pourraient être regroupés en vue de faciliter la gestion et d'obtenir de meilleurs prix. Les schémas et les brèves présentations mentionnés au paragraphe 8 de la sixième question sont indissociablement liés aux nouvelles procédures qui existeront dans le cadre de l'IRIS.
96. S'agissant des retards signalés par le Chef auditeur interne dans le traitement des documents de cessation de service, lui aussi aurait préféré des mesures plus rapides. Toutefois, le risque de retarder l'action est très limité et n'a trait qu'aux formulaires utilisés pour les mesures de cessation de service, et il ne pourrait en aucune manière se traduire par des pertes pour le Bureau.

97. S'agissant des bureaux extérieurs, le représentant du Directeur général (directeur exécutif et Trésorier et contrôleur des finances par intérim) s'était dit déçu par les retards dans le suivi du bureau de Pretoria, mais le rapport sur la mise en œuvre a été reçu depuis et il indique que les trois quarts des préoccupations soulevées par le Chef auditeur interne ont été traitées. Les bureaux contrôlés en 2003 devront fournir un rapport en 2004 sur la manière dont les recommandations sont mises en œuvre, comme c'est le cas pour toutes les missions de vérification interne entreprises en 2003. L'analyse de ces rapports individuels internes servira à informer la commission en 2005 des mesures pertinentes et effectives prises pour donner suite aux recommandations de 2003 du Chef auditeur interne. A la session de mars 2003 de la commission, ce dernier avait expliqué que lui-même et le Bureau accordent une attention prioritaire aux domaines perçus comme présentant un plus grand risque; c'est le cas des opérations sur le terrain et, le cas échéant, des mesures sont immédiatement prises. Les responsabilités et les modalités d'action pour une mise en œuvre prompte et efficace des recommandations des audits internes et externes sont en cours de définition. Il s'agit d'abord de définir le rôle à cet égard du directeur régional et des directeurs des bureaux de l'OIT. Le personnel financier et administratif des régions doit s'acquitter d'une manière effective de ses responsabilités pour une vérification régionale appropriée des rapports financiers, notamment dans les domaines où l'on connaît des faiblesses systémiques, par exemple la nécessité de rapprocher les comptes bancaires et de solder les comptes en suspens à intervalles réguliers. Un programme de formation opérationnelle et financière est également en cours d'élaboration. Enfin, le Département des services financiers doit entreprendre un plus grand nombre d'analyses financières des comptes pour identifier les problèmes et les résoudre directement avec la collaboration des bureaux extérieurs.
98. En ce qui concerne la proposition d'auditer le projet de construction de Dar es-Salaam, le représentant du Directeur général (directeur exécutif et Trésorier et contrôleur des finances par intérim) a déclaré que la gestion des projets de construction vient d'être auditée par le Commissaire aux comptes et que les conclusions seront présentées à la commission en juin 2004. Elles contiendront des observations sur les procédures suivies pour évaluer les opérations de construction. En ce qui concerne la procédure pour les achats et le recours à des services interinstitutionnels tels que IAPSO, il a assuré au représentant du gouvernement de la Fédération de Russie que l'OIT fait bon usage des mécanismes interinstitutionnels de ce type; en particulier, le Bureau a largement recours aux mécanismes communs interinstitutions d'achats basés à Genève pour les contrats à l'échelle du système des Nations Unies, par exemple pour les voyages, le matériel informatique et les logiciels.
99. Le représentant du Directeur général (le Chef auditeur interne) a fait remarquer que le document GB.289/PFA/6 est un document du Bureau et qu'il incombe à ce dernier de veiller au suivi et à la mise en œuvre efficace de ses recommandations. Lorsque les bureaux extérieurs signalent qu'ils ont mis en œuvre ses recommandations, il ne considère pas nécessairement que cette mise en œuvre est efficace. Les faiblesses relevées dans un certain nombre de bureaux existent aussi dans d'autres bureaux. M. Juneja envisage de demander des rapports périodiques aux bureaux extérieurs sur la mise en œuvre des recommandations et sur l'homogénéité de leur mise en œuvre à l'échelle régionale. Il y a des faiblesses systémiques ou systématiques. On a même enregistré le cas de bureaux qui avaient eu de bons résultats lors du contrôle interne et dans lesquels, trois ans plus tard, on a constaté une détérioration de l'application des normes. Le Bureau a connu de nombreux changements à la suite de la décentralisation et il mérite qu'on lui apporte un soutien.
100. La commission a pris note des documents du Bureau.

Réserve pour les réunions techniques en 2004-05 (Huitième question à l'ordre du jour)

101. La commission était saisie d'un document⁹ relatif à la réserve pour les réunions techniques pour la période biennale en cours.
102. M. Blondel a indiqué que, s'agissant des deux réunions techniques supplémentaires, le groupe des travailleurs donne la priorité à la mise à jour de la liste des maladies professionnelles. En deuxième place vient la réunion relative au travail des enfants mais sous réserve d'une nouvelle formulation qui intègre les notions couvertes dans les conventions n^{os} 138 et 182; en effet, le libellé actuel peut laisser penser que seuls les travaux dangereux sont inacceptables alors que l'objectif final est l'interdiction générale du travail des enfants.
103. M. Botha a déclaré que les employeurs n'ont été véritablement convaincus que par un petit nombre des thèmes présentés. Ils préféreraient appuyer des réunions portant sur des crises régionales particulières. La difficulté vient en partie de ce qu'il n'y a pas eu de discussion préalable véritable sur le contenu des réunions. Il semble préférable de reporter la décision sur les réunions proposées afin de permettre une discussion plus approfondie de celles qui s'imposent vraiment.
104. Le représentant du gouvernement de l'Afrique du Sud, s'exprimant au nom du Groupe africain, s'est prononcé en faveur des réunions figurant aux alinéas *c*) et *e*). Cette dernière réunion est tout particulièrement importante si l'on veut garantir que les préoccupations relatives au travail et à l'emploi sont dûment prises en compte par les pouvoirs publics lors de l'élaboration de leur politique économique et sociale.
105. Le représentant du gouvernement du Kenya s'est également prononcé en faveur de l'organisation des réunions figurant aux alinéas *c*) et *e*).
106. Le représentant du gouvernement du Japon s'est déclaré favorable à l'organisation de la réunion sur le travail décent et le développement local figurant à l'alinéa *c*), réunion qui suppose une coopération entre trois secteurs – emploi, protection sociale et dialogue social – et qui est conforme à la volonté du gouvernement japonais de favoriser la décentralisation au profit des structures extérieures. Le thème de la réunion figurant à l'alinéa *a*) pourrait également être retenu.
107. Le représentant du gouvernement de l'Allemagne s'est déclaré favorable à l'organisation des réunions figurant aux alinéas *b*) et *c*). Dans le cas de la réunion figurant à l'alinéa *b*), il conviendrait de tenir compte des observations formulées par le porte-parole des travailleurs. La réunion évoquée à l'alinéa *c*) semble assimilable à une activité de suivi du rapport de la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation.
108. Le représentant gouvernemental de la France a indiqué que son pays donne la priorité à la proposition sur le travail décent et le développement local qui va dans le sens des conclusions de la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation insistant sur la nécessité de stratégies de développement proches de la population. De plus, cette proposition qui implique plusieurs départements est un bon exemple de décloisonnement interne.

⁹ Document GB.289/PFA/8.

- 109.** Le représentant du gouvernement de l'Inde s'est déclaré favorable à l'organisation des réunions figurant aux alinéas *c)* et *d)*.
- 110.** Le représentant du gouvernement du Canada a souhaité savoir si un financement a été prévu pour des activités de suivi du rapport de la Commission mondiale. Il a demandé si les décisions devant être prises au sujet des réunions auront des conséquences pour de telles activités de suivi et a fait observer que celles-ci compléteraient sans doute utilement plusieurs des réunions envisagées. L'orateur a également demandé s'il est bien judicieux de publier, à l'occasion des réunions, des brochures en couleur plutôt que de simples imprimés en noir et blanc, moins coûteux.
- 111.** Le représentant du gouvernement de la Norvège s'est dit favorable à l'organisation de la réunion figurant à l'alinéa *d)* et a souligné qu'il serait nécessaire d'y convier deux experts compétents pour ce qui touche aux maladies professionnelles. L'organisation de réunions de suivi des travaux de la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation sera peut-être nécessaire et la question du financement de telles réunions devra être examinée. L'orateur a recommandé en conséquence que la décision sur une deuxième réunion soit reportée jusqu'au moment où sera connue l'issue des travaux de la Commission mondiale.
- 111bis.** La représentante du gouvernement du Royaume-Uni a rappelé qu'à sa dernière réunion la commission a décidé de reporter la décision concernant l'utilisation du solde afin d'être en mesure de répondre à toute nouvelle proposition qui serait faite à la suite de la discussion du rapport de la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation. Le Royaume-Uni continue d'appuyer cette approche faute de parvenir à un consensus franc sur le choix de deux réunions parmi celles qui sont énumérées dans le document.
- 112.** Le représentant du gouvernement de l'Argentine s'est lui aussi déclaré favorable à un report de toute décision relative aux réunions jusqu'à réception du rapport de la Commission mondiale. S'il semble nécessaire cependant de décider dès maintenant du sujet d'une première réunion, la décision sur la seconde étant remise à plus tard, c'est l'une ou l'autre des réunions figurant aux alinéas *c)* et *g)* qui devrait être retenue.
- 113.** Les représentants des gouvernements de l'Equateur, du Mexique et du Brésil se sont déclarés favorables au report de la décision en la matière. Cependant, la représentante du gouvernement du Mexique a recommandé l'organisation de la réunion figurant à l'alinéa *b)* et celle du Brésil celle de la réunion figurant à l'alinéa *c)* si un tel report n'était pas possible, pour le choix d'une réunion du moins.
- 114.** Le représentant du gouvernement du Pakistan a proposé que les thèmes des réunions figurant aux alinéas *c)* et *g)* soient examinés conjointement à l'occasion d'une réunion unique et déclaré que, dans ce cas, il serait favorable en outre à l'organisation de la réunion figurant à l'alinéa *d)*.
- 115.** Le représentant du Directeur général (Directeur du Bureau de programmation et de gestion) a précisé qu'aucune ressource n'est disponible pour l'instant pour l'organisation d'une réunion consacrée au suivi des travaux de la Commission mondiale. Les seules ressources disponibles sont celles qui constituent la réserve pour les réunions techniques.
- 116.** M. Niles (membre employeur) a déclaré qu'il serait peut-être préférable de reporter toute décision en la matière jusqu'à juin, voire jusqu'à novembre.
- 117.** Le représentant du Directeur général (Directeur du Bureau de programmation et de gestion) a pris note de l'absence de véritable consensus sur les deux thèmes de réunion devant être retenus.

- 118.** M. Blondel, au nom du groupe des travailleurs, a souligné que le choix des réunions ne doit pas être dicté par l'argument du suivi de la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation. Celle-ci mérite un suivi à part entière mais il ne faut pas pour autant ponctionner le budget de l'Organisation et porter atteinte à des programmes déjà engagés. Les travailleurs réitèrent leur appui à la réunion sur la mise à jour de la liste des maladies professionnelles et à la réunion sur le travail des enfants, sous réserve d'une modification de l'intitulé.
- 119.** La discussion sur la question s'est poursuivie sans toutefois déboucher sur un consensus véritable si bien qu'il a été convenu que ce point ferait l'objet d'une nouvelle discussion lors de la réunion devant être consacrée la semaine suivante à l'adoption du rapport de la commission.

Délégation de pouvoirs en vertu de l'article 18 du Règlement de la Conférence internationale du Travail (Neuvième question à l'ordre du jour)

- 120.** La commission était saisie d'un document¹⁰ portant sur la délégation de pouvoirs au bureau du Conseil d'administration à la session de 2004 de la Conférence internationale du Travail.
- 121.** La commission a décidé de déléguer à son bureau (c'est-à-dire au président et aux porte-parole des membres employeurs et des membres travailleurs de la commission), pour la durée de la 92^e session (juin 2004) de la Conférence, le pouvoir d'exercer les responsabilités qui lui incombent aux termes de l'article 18 du Règlement de la Conférence en ce qui concerne les propositions entraînant des dépenses pendant le 69^e exercice qui viendra à expiration le 31 décembre 2005.
- 122.** *La commission recommande au Conseil d'administration de procéder à une délégation de pouvoirs analogue à son bureau en vertu de l'article 18 du Règlement de la Conférence.*

Exécution du programme de l'OIT en 2002-03 (Dixième question à l'ordre du jour)

- 123.** La commission était saisie d'un document¹¹ et d'un addendum¹² sur l'exécution du programme de l'OIT en 2002-03.
- 124.** M. Blondel, prenant la parole au nom du groupe des travailleurs, a indiqué qu'il examinerait le document de manière chronologique. Sur la section relative aux régions, il a regretté une série d'affirmations sans véritables informations ni sur les dépenses au niveau régional, ni sur l'impact, ni sur les processus d'exécution. Dans le domaine du travail décent, concept adopté il y a cinq ans par la Conférence, il serait également souhaitable de

¹⁰ Document GB.289/PFA/9.

¹¹ Document GB.289/PFA/10.

¹² Document GB.289/PFA/10 (Add.).

connaître la situation au niveau national afin de s'assurer qu'il ne s'agit pas d'un simple slogan propre au siècle. Les travailleurs s'inquiètent de l'accroissement des ressources extrabudgétaires par rapport aux ressources du budget ordinaire et aimeraient que soient étudiées les répercussions de cette évolution sur les programmes d'activité de l'Organisation. Alors que le tripartisme et la fonction normative sont généralement considérés comme les caractéristiques et avantages relatifs de l'OIT, il serait intéressant de connaître les mesures prises par le Bureau pour maximiser ces atouts. Ainsi, malgré les demandes répétées des travailleurs pour un renforcement de l'activité normative, le Bureau semble accorder une place décroissante à la législation du travail au point que certains gouvernements se tourneraient maintenant vers des consultants privés pour des conseils en matière de rédaction de ce type de législation et des avis techniques sur des questions comme le salaire minimum, la négociation collective, etc. L'objectif stratégique n° 1 relatif aux normes du travail est particulièrement important pour les travailleurs. Ceux-ci se félicitent des résultats de la campagne de ratification des conventions fondamentales mais rappellent cependant que, même si la majorité des Etats a ratifié ces textes, moins de la moitié des travailleurs du monde est couverte par les dispositions des conventions sur la liberté syndicale; il faut des indicateurs qualitatifs autant que quantitatifs. Le deuxième objectif stratégique a trait à la promotion de l'emploi; la situation mondiale alarmante oblige à poser la question de l'impact de l'OIT sur les grandes politiques en la matière; il faut insister pour que l'Organisation fasse davantage entendre sa voix, notamment auprès des institutions financières internationales. Les travailleurs soutiennent activement la Campagne mondiale sur la sécurité sociale pour tous mais s'opposent au lien entre travail des enfants et santé et sécurité au travail; soustraire les enfants aux travaux dangereux ne peut être considéré que comme une première étape sur la voie de l'abolition générale du travail des enfants. Sur la question du dialogue social (objectif n° 4), le groupe attache une grande importance au suivi de la résolution sur le tripartisme et le dialogue social adoptée par la Conférence en juin 2002. Enfin, l'orateur s'est étonné que le Venezuela figure dans la liste des pays ayant adopté un texte législatif fondé sur les normes de l'OIT avec la participation des partenaires sociaux car il n'y a eu, selon lui, aucun dialogue social sur cette question au Venezuela.

- 125.** M. Botha a déclaré avoir pris connaissance avec intérêt du rapport, qui propose une bonne analyse d'ensemble, et répond, mieux que les précédents rapports, à un souci d'objectivité. Il a ajouté qu'il est sensible à la mise en garde selon laquelle, à moins que le Bureau ne s'emploie à redynamiser son propre capital – les capacités intellectuelles et l'efficacité de son personnel, ses connaissances et ses produits –, les perspectives ouvertes par l'Agenda du travail décent risquent de ne pas se concrétiser pleinement. M. Botha a déclaré apprécier par ailleurs la structure du rapport, et a évoqué la possibilité d'utiliser ce mode de présentation – résultats, faits marquants, stratégies – pour les activités intersectorielles et les activités d'appui. Le rapport fait état d'un renforcement du tripartisme dans les régions, mais il semble qu'aucun membre du groupe des employeurs n'ait été associé à ce progrès. A propos du Venezuela qui aurait adopté sa législation avec la participation des partenaires sociaux, l'orateur a indiqué qu'aucune consultation avec les employeurs n'a eu lieu. Il a plaidé en faveur d'un renforcement du tripartisme, et a demandé pourquoi le Bureau soutient moins les activités pour les employeurs que les activités pour les travailleurs. Les ressources devraient être équitablement réparties.
- 126.** Le rapport mentionne fréquemment la Commission mondiale. Les employeurs estiment que le rapport de la Commission mondiale n'a pas à arrêter la politique de l'OIT, étant donné que cette tâche relève des compétences du Conseil d'administration et de la Conférence. Toutes les activités de suivi de la Commission mondiale devront être définies au terme de la discussion qui aura lieu en novembre. Les employeurs souhaitent également pouvoir consulter le décompte des frais engagés pour la Commission mondiale.

- 127.** Une participation plus personnalisée serait souhaitable pour l'établissement du rapport. Chaque directeur exécutif pourrait notamment présenter une vue d'ensemble des activités menées dans son domaine, des problèmes rencontrés, et des enseignements qui ont pu être tirés. Le Directeur général devrait quant à lui formuler des propositions pour l'avenir. Une évaluation indépendante pourrait également se révéler utile. Il faudrait en outre disposer de davantage d'informations sur le Centre de Turin et l'Institut international d'études sociales. Les partenaires sociaux ne représentent que 20 pour cent des participants aux cours du Centre de Turin. Ce chiffre est manifestement très bas. Le rapport signale par ailleurs que le Centre de Turin connaît des problèmes financiers et présente des points faibles dans le domaine de la recherche. Il importerait d'obtenir davantage d'informations sur ces points.
- 128.** M. Botha a constaté avec inquiétude que ce sont des ressources extrabudgétaires qui ont permis la réalisation de certains indicateurs et cibles. Il est dès lors douteux que de telles activités puissent être maintenues à long terme, notamment dans le cadre des objectifs stratégiques n^{os} 1 et 3. Le fonctionnement de TC-RAM n'est pas clairement défini, et l'on ignore en outre si ce système a apporté des améliorations. Compte tenu des contraintes budgétaires actuelles, l'orateur a estimé que le Conseil d'administration devrait participer activement à la définition des priorités et au choix des programmes. La partie du rapport consacrée aux activités menées dans les régions n'est pas assez étoffée; il conviendrait notamment de fournir davantage de détails sur les programmes pilotes relatifs au travail décent.
- 129.** En ce qui concerne l'objectif stratégique n^o 1, M. Botha a rappelé que l'Organisation n'est pas simplement une institution chargée d'établir des normes. La ratification des conventions est importante, mais ne constitue pas un but en soi. Ce qui est nécessaire, ce sont les mesures permettant de contrôler leur application effective. Il convient de moderniser les conceptions relatives aux normes, de faire plus largement appel aux partenaires sociaux et de mettre en place des mécanismes de contrôle. L'orateur a constaté avec inquiétude que 30 pays n'ont pas encore ratifié la convention n^o 182, et que l'on ne dispose pas d'informations sur le prolongement donné aux activités menées dans le domaine du travail des enfants. La situation du Myanmar autorise à penser que les choses ne se sont guère améliorées, d'où la nécessité de mettre en place un système de surveillance plus moderne.
- 130.** S'agissant de l'objectif stratégique n^o 2, M. Botha a noté que le rapport ne met pas suffisamment l'accent sur la politique de l'emploi, mais s'est félicité de constater que l'idée, constamment défendue par les employeurs, de s'appuyer sur la création d'emplois pour lutter contre la pauvreté a été retenue. Le rapport indique les résultats obtenus, en particulier à Madagascar, mais ne fournit malheureusement aucun élément d'appréciation. De même, il n'offre pas d'informations suffisamment détaillées sur l'utilisation de la base de connaissances de l'OIT, ni sur les conseils fournis par l'Organisation. En l'absence de telles informations, il est difficile de mesurer la portée de l'aide fournie par l'OIT. Il importe par ailleurs de compléter les indicateurs quantitatifs par des mesures qualitatives.
- 131.** L'objectif stratégique n^o 3 suscite les préoccupations déjà mentionnées à propos du rôle des ressources extrabudgétaires. Les employeurs auraient souhaité disposer de davantage d'informations sur les principaux projets, comme la Campagne mondiale et la Fiducie sociale mondiale. Ils estiment que, comme pour les objectifs n^{os} 1 et 2, le rapport ne fournit pas suffisamment de détails sur les résultats obtenus.
- 132.** M. Botha a insisté sur l'appui apporté au dialogue social par les employeurs dans le cadre de l'objectif stratégique n^o 4. Le concept de dialogue social devrait devenir partie intégrante de toutes les politiques de l'OIT. L'orateur a demandé qui sont précisément les «acteurs» et le «réseau des partenaires de l'OIT» mentionnés, respectivement, aux paragraphes 75 et 94 du rapport.

- 133.** Les employeurs émettent des réserves quant à la qualité des statistiques relatives au travail décent et demandent au Conseil d'administration de participer aux discussions concernant les indicateurs du travail décent. Ils souhaitent également que les discussions de novembre soient précédées par des consultations informelles qui permettront de mieux définir les programmes, ainsi que les rapports et les évaluations dont ils feront l'objet. La possibilité d'une évaluation véritablement indépendante doit être prise en compte.
- 134.** M. Botha s'est dit favorable aux activités du Bureau de l'égalité entre hommes et femmes et s'est réjoui de l'intérêt grandissant qu'elles suscitent chez les mandants de l'OIT. Il s'est également félicité des améliorations apportées aux communications internes ainsi que des efforts déployés par le Département des relations, réunions et documents, qui ont largement contribué à un meilleur déroulement du Conseil d'administration et de la Conférence.
- 135.** M. Botha a conclu en indiquant que l'analyse des points forts et des points faibles de l'OIT présente un grand intérêt et doit être poursuivie. Le rapport insiste sur la nécessité d'une pleine participation des partenaires sociaux; les employeurs estiment que cette participation doit se concrétiser dans l'ensemble de l'Organisation, et non pas seulement à l'échelon national.
- 136.** Le représentant du gouvernement de la Fédération de Russie s'est félicité des progrès réalisés en 2002-03 dans la réalisation des quatre objectifs stratégiques, mais a souhaité cependant suggérer trois améliorations. En premier lieu, il conviendrait qu'à l'avenir les indicateurs de cibles et de résultats présentent non seulement les nouveaux acquis (comme les ratifications de conventions) mais un bilan objectif des réalisations. En matière de ratifications, l'intervenant a souhaité que l'on puisse connaître le pourcentage d'Etats Membres ayant ratifié les conventions. Ces informations permettraient de comparer les résultats d'activités menées à des périodes différentes, le rythme de progression, par exemple dans le domaine du travail décent, comme l'a indiqué M. Blondel, et de planifier la réalisation des cibles dont l'échéance est supérieure à deux ans.
- 137.** Le représentant de la Fédération de Russie a ensuite rappelé qu'il est nécessaire d'évaluer l'efficacité de l'Organisation en établissant une relation entre le travail accompli et les résultats obtenus. Les résultats nationaux sont le fruit de la participation tripartite mais, comme l'a indiqué M. Botha, il devrait être possible d'évaluer, tout au moins subjectivement, la part de l'OIT dans l'obtention des résultats définitifs. L'intervenant a souhaité disposer de davantage d'informations sur les résultats obtenus à Madagascar. Constatant enfin que ni le présent rapport ni le programme et budget n'indiquent le rapport coût-efficacité des activités, il a proposé que les futurs budgets présentent une évaluation des ressources financières nécessaires à la réalisation de certains objectifs. Par exemple, il est difficile, pour l'instant, de connaître le montant des ressources affectées à l'élimination du travail des enfants, mais il est possible d'évaluer le travail du Bureau – par le calcul du coût unitaire de chaque activité (le coût des séminaires, par exemple), ainsi que la productivité du personnel – à l'aide d'un indicateur fondé sur les années de travail. L'intervenant a souhaité connaître l'avis de la commission sur ses propositions, dont il souhaiterait par ailleurs qu'il soit tenu compte lors de la préparation du projet de programme et de budget pour 2006-07.
- 138.** Le représentant du gouvernement de l'Inde, s'exprimant au nom du groupe de l'Asie et du Pacifique, a dit regretter que les indicateurs de performance soient trop limités. La plupart d'entre eux signalent les Etats Membres qui ont mis en œuvre telle ou telle activité, mais on ne comprend pas toujours clairement comment l'OIT a contribué à ces activités. Par ailleurs, ils ne comportent pas de dimension qualitative. L'orateur a estimé qu'il serait souhaitable que les indicateurs portent sur l'amélioration des conditions sociales, cette dernière constituant en effet l'objectif ultime des activités de l'OIT. Il a invité le Bureau à

continuer de perfectionner ses indicateurs de performance et a proposé la préparation d'un guide qui définirait des critères de sélection, tant pour les indicateurs de performance que pour les cibles, et établirait également le lien entre ce que l'OIT met en œuvre pour réaliser ses programmes et les résultats définitifs. Les informations financières du rapport ne permettent guère de savoir si l'OIT a su gérer efficacement les ressources prévues pour la réalisation de ses objectifs. Par ailleurs, il est souvent question de réforme de la gouvernance, mais aucune précision n'est fournie à ce sujet. L'orateur a recommandé que l'on continue de mieux définir les objectifs en matière de gouvernance, d'activités d'appui et de gestion, afin que les changements en matière de gouvernance soient soumis à des orientations clairement définies.

- 139.** Le représentant du gouvernement de l'Afrique du Sud, s'exprimant au nom du groupe africain, a dit espérer que le Bureau va poursuivre la mise au point de ses objectifs opérationnels afin d'aider les Etats Membres à mettre en œuvre l'Agenda du travail décent. Il a estimé que des stratégies plus volontaristes permettraient de mieux mettre en évidence le rôle de l'OIT. Les programmes ne doivent pas être établis en fonction des préférences des donateurs mais des difficultés rencontrées par les Etats Membres. Il faut notamment déployer davantage d'efforts pour aider l'Afrique à résoudre les problèmes qu'elle rencontre dans le domaine de la création d'emplois et des politiques du marché du travail. Il ressort de l'examen de l'objectif stratégique n° 1 que les activités de promotion ont porté essentiellement sur la convention fondamentale sur le travail des enfants. Malgré l'importance incontestable de cet instrument, il importe que les autres conventions bénéficient également des activités de promotion. L'orateur a invité l'OIT à continuer d'aider les Etats Membres pour toutes les questions préalables ou postérieures à la ratification des conventions.
- 140.** En ce qui concerne l'objectif stratégique n° 2, l'intervenant a rappelé que la création d'emplois est un objectif prioritaire pour le continent africain, ce dont l'OIT doit tenir compte lors de l'établissement de ses futurs budgets. Il importe que les programmes s'inscrivent résolument dans une perspective d'avenir. L'orateur a renouvelé l'invitation adressée au Bureau d'accroître la portée des activités liées aux documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté. Les activités relatives au VIH/SIDA doivent également faire l'objet d'une attention accrue. L'intervenant a notamment préconisé la mise au point d'un programme focal sur le VIH/SIDA. Il a tenu par ailleurs à féliciter le Bureau pour les activités menées dans le domaine du dialogue social dans le cadre de l'objectif stratégique n° 4. Il a souhaité que l'OIT continue de promouvoir cet instrument précieux qu'est le dialogue social auprès des autres institutions, comme la Banque mondiale ou le FMI.
- 141.** L'intervenant a félicité le Bureau d'avoir fait le nécessaire pour intégrer pleinement les questions relatives à l'égalité entre les hommes et les femmes, et a espéré que cette orientation se reflétera dans les politiques de recrutement de l'Organisation, notamment pour les postes de haut niveau. Il a rappelé qu'il est nécessaire de nommer un directeur pour l'Institut international d'études sociales.
- 142.** Le représentant du gouvernement de la France a félicité le Bureau de la clarté du document soumis à la commission. Quatre grands enseignements ressortent de la lecture de ce texte. Premièrement, et il faut s'en féliciter, la plupart des cibles fixées pour les objectifs stratégiques ont été atteintes, voire dépassées. Ce résultat est particulièrement encourageant pour la Campagne mondiale sur la sécurité sociale à laquelle le gouvernement français est très attaché ainsi que pour la question des travailleurs migrants qui sera examinée lors de la prochaine session de la Conférence internationale du Travail. Néanmoins, on peut s'inquiéter de la manière dont le Bureau pourra, dans le cadre des contraintes budgétaires, satisfaire les demandes d'assistance technique de plus en plus nombreuses dans le domaine normatif. Deuxièmement, les analyses de l'OIT sur le travail

décent gagnent en visibilité; il faut cependant poursuivre sur la voie de l'intégration des activités du Bureau et du décloisonnement interne.

- 143.** Troisièmement, cette intégration et ce décloisonnement sont particulièrement importants pour que l'OIT influe sur les grands débats mondiaux. Enfin, le gouvernement de la France plaide en faveur d'un débat sur la part et le rôle des ressources extrabudgétaires et des ressources du budget ordinaire dans les activités de l'Organisation. Il s'agit d'un point essentiel pour la réalisation d'objectifs qui sont au cœur du mandat de l'Organisation.
- 144.** La représentante du gouvernement du Royaume-Uni s'est exprimée au nom du groupe des PIEM. Elle dit avoir pris connaissance avec intérêt du rapport, qui permet de mesurer les progrès accomplis dans la mise en œuvre du cadre stratégique pour la période 2002-2005. Les conclusions de ce rapport devraient constituer un apport précieux pour les discussions concernant la définition du cadre stratégique pour 2006-2009. Au terme de deux cycles de planification axée sur les résultats, des améliorations s'imposent. De nombreux objectifs semblent aujourd'hui avoir passablement perdu de leur raison d'être, et il importe donc de redéfinir le contexte dans lequel ils s'inscrivent et l'intérêt qu'ils présentent. L'oratrice s'est dite inquiète d'apprendre que le Bureau estime que ses capacités de mise en œuvre sont amoindries tant par des contraintes budgétaires que par un déficit en personnel, compétences techniques et outils de gestion. Le groupe des PIEM connaît bien entendu l'importance des objectifs stratégiques, mais sait que leur réalisation est impossible sans le personnel adéquat et sans structures administratives. Le groupe invite la haute direction à prendre davantage d'initiatives pour résoudre les problèmes de gestion et de personnel recensés dans le rapport.
- 145.** Le rapport signale que l'OIT a participé à diverses réunions mais n'indique pas quels ont été les résultats de ces dernières ni le type de relation de travail qui s'est instauré. L'oratrice a souhaité savoir si le fait que le Groupe des Nations Unies pour le développement ait été présidé par le Directeur général a eu une incidence sur la contribution de l'OIT au processus des DSRP. Elle s'est félicitée de l'augmentation du taux de ratification, et a invité le Bureau à continuer de viser l'application universelle des normes fondamentales du travail. L'augmentation du nombre de ratifications accroît le volume de travail des mécanismes de contrôle, et il est essentiel de régler les difficultés que cela pourrait entraîner.
- 146.** Le groupe des PIEM estime que l'OIT devrait insister sur le fait que la création d'emplois est vitale pour la lutte contre la pauvreté. Il faudrait disposer de davantage d'informations sur les progrès réalisés en matière de création d'emplois par les pays qui ont sollicité ou appliqué les conseils de l'OIT. De même, il serait souhaitable d'être mieux informé sur la manière dont l'OIT a valorisé la protection sociale. La lecture du rapport ne permet pas d'évaluer l'impact réciproque des divers objectifs stratégiques, ni de savoir si les différents domaines d'activité sont en concurrence pour l'obtention des ressources. Ce qu'il faudrait, ce sont des indicateurs davantage axés sur les résultats. L'intervenante a préconisé pour sa part un recours plus large aux évaluations extérieures indépendantes. Elle a invité le Bureau à privilégier les secteurs où il pourrait manifestement ajouter de la valeur, quitte à réduire ou à terminer les activités désormais moins prioritaires. Un rythme d'exécution plus soutenu pourrait renforcer la visibilité et la crédibilité de l'OIT et permettre à l'Organisation d'attirer de nouveaux financements.
- 147.** Le représentant du gouvernement du Kenya a bien accueilli le rapport qui contient une série d'orientations inspirées de l'expérience acquise, et qui guidera la prise de décisions sur les priorités futures. Le rapport souligne que l'OIT doit aider l'Afrique à faire du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) une réalité. Il évoque aussi la participation de l'Organisation à la définition du programme «Des emplois pour

l'Afrique»; et l'orateur a demandé au Bureau de fournir un rapport de situation clair et précis sur ce programme.

- 148.** Les efforts visant à rendre les mécanismes de contrôle plus efficaces doivent se poursuivre, en vue de la fourniture de conseils et de formations aux gouvernements et aux partenaires sociaux en matière de procédures de rapport. Certes, la ratification des conventions est importante mais l'OIT doit soutenir davantage la résolution des problèmes de mise en œuvre que connaissent divers organes de contrôle. L'orateur a aussi instamment demandé au Bureau d'intensifier ses efforts pour aider divers Etats Membres à planifier et à gérer leurs initiatives de protection sociale. Cela peut être fait par le biais de la formation et d'un transfert de connaissances et de méthodologies aux planificateurs financiers dans les Etats Membres.
- 149.** Le représentant du gouvernement de la Chine a appuyé la déclaration prononcée au nom du groupe Asie-Pacifique, et il s'est réjoui de constater l'augmentation du nombre des ratifications, notamment en ce qui concerne l'élimination du travail des enfants. La création d'emplois est une priorité, et l'Organisation doit investir davantage de ressources dans ce domaine. Le Bureau devrait aussi faire des propositions concernant la protection sociale des travailleurs de l'agriculture et de l'économie informelle. Constatant que de nombreux fonctionnaires du BIT doivent prendre leur retraite au cours des prochaines années, il a demandé que l'on s'efforce d'assurer un meilleur équilibre entre régions et entre sexes.
- 150.** La représentante du gouvernement de la Nouvelle-Zélande s'est associée aux déclarations prononcées au nom des PIEM et du groupe Asie-Pacifique. Le rapport permet d'apprendre de l'expérience acquise et de renforcer les activités en fonction des priorités. Il n'est pas facile de démontrer comment certaines activités et interventions contribuent à produire les résultats désirés, mais c'est un exercice important. L'oratrice a donc instamment demandé au Bureau de continuer à mettre au point des indicateurs de performance axés sur les résultats, et d'entreprendre de nouvelles évaluations de l'impact des principaux programmes et initiatives. Le BIT doit se doter du personnel dont il a besoin; systèmes et procédés ne suffisent pas et la résolution de ce problème de capacité doit être une priorité pour le Bureau.
- 151.** La représentante du gouvernement du Nigéria a appuyé la déclaration prononcée au nom du groupe africain. Elle a également encouragé le Bureau à faire de ses activités sur le VIH/SIDA un programme focal.
- 152.** Le représentant du gouvernement du Japon a appuyé les déclarations prononcées au nom des PIEM et du groupe Asie-Pacifique. Il a attiré l'attention sur le problème du chômage des jeunes qui constitue un grave défi à relever, à la fois pour son gouvernement et pour l'OIT.
- 153.** Le représentant du Directeur général (Directeur du Bureau de programmation et de gestion) s'est réjoui que le rapport sur l'exécution du programme ait donné lieu à un débat si riche. Il a reconnu qu'il y a encore beaucoup à apprendre en matière de mesure de la performance et de gestion axée sur les résultats. L'information fournie en retour non seulement inspirera le format des futurs rapports d'exécution, mais encore elle influencera l'exécution du programme en 2004-05, le cadre stratégique pour 2006-2009 et le programme et budget pour 2006-07. Plusieurs membres ont demandé l'inclusion, dans le rapport, d'informations financières plus actuelles mais cela est tout simplement impossible avec le système de comptabilité en place. IRIS permettra de disposer d'une information plus actualisée et de meilleure qualité. Beaucoup de membres ont évoqué la question de la mesure des résultats et de l'impact, et il est clair que des améliorations importantes devront être apportées au cadre stratégique et aux propositions de programme et de budget. De

même, la relation entre le budget ordinaire et les ressources extrabudgétaires sera prise en compte. Pour 2004-05, il y aura des indicateurs spécifiques concernant les partenariats et dans un an il sera possible d'évaluer l'impact de l'OIT sur des partenaires tels que le Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUM).

- 154.** Le représentant du Directeur général (Directeur exécutif, Normes et principes et droits fondamentaux au travail) a confirmé que le Bureau s'est engagé à traiter un grand nombre de premiers rapports sur les conventions relatives au travail des enfants n^{os} 182 et 138 avant la fin de l'année. Ceci implique une coopération entre le Département des normes et l'IPEC, et on est en train d'étudier actuellement les voies et moyens d'améliorer le traitement donné à ces rapports. Onze programmes visant à éliminer les pires formes de travail des enfants, assortis d'un calendrier, ont démarré, et sept programmes supplémentaires nourrissent les mêmes objectifs. Le paragraphe 72 n'a pas été conçu pour donner l'impression que l'on s'efforce d'offrir des conditions de travail sûres à des enfants qui ne devraient pas travailler. Cependant, un grand nombre d'enfants ayant dépassé l'âge minimum sont effectivement occupés à des travaux dangereux. Ils ne peuvent retourner à l'école compte tenu de leur âge, et c'est pourquoi il faut faire en sorte de sécuriser leurs lieux de travail.
- 155.** Le représentant du Directeur général (Directeur exécutif, Secteur de l'emploi) s'est déclaré conscient de la nécessité d'une participation pleinement tripartite, et a cité la mise au point de l'Agenda global pour l'emploi comme un exemple d'intenses consultations tripartites. L'Agenda global pour l'emploi est sur le point d'être appliqué au niveau national, et l'orateur a rappelé que la Commission de l'emploi et de la politique sociale (ESP) débattera nombre des résultats de cette initiative. Le principal objectif de l'Agenda global est de placer l'emploi au cœur des politiques économiques et sociales, mais il est difficile d'évaluer son impact, notamment sur une période de temps relativement courte. Les pays qui figurent sous l'indicateur 2a.2 peuvent être considérés comme l'un des résultats de la poursuite de l'Agenda. La politique macroéconomique est également importante compte tenu de son impact en matière d'emploi, et cela sera le thème d'un débat au sein de la Commission ESP en novembre. Pour répondre aux questions concernant Madagascar, l'orateur a expliqué qu'il s'agit d'un programme à forte intensité d'emploi ayant connu un succès considérable. Un centre de formation a été établi grâce au financement de l'Office norvégien du développement international (NORAD), et ses conclusions concernant les coûts unitaires et les taux d'emploi des programmes à forte intensité de main-d'œuvre ont encouragé la Banque mondiale à fournir 50 millions de dollars pour la construction de routes et la formation dans les petites et moyennes entreprises. Environ 120 petites et moyennes entreprises ont reçu une formation.
- 156.** Un représentant du Directeur général (Directeur exécutif, Secteur de la protection sociale), répondant à M. Blondel, a indiqué qu'un poste de spécialiste du salaire minimum avait été créé, suite à la demande expresse des mandants sur les questions de salaire. En ce qui concerne le travail des enfants, il a souligné que nous sommes face à un dilemme: laisser les enfants dans les pires formes de travail dans lesquelles ils se trouvent en attendant l'éradication de leur travail ou développer des outils aptes à rendre leur travail plus décent. Le retrait des enfants des travaux dangereux doit effectivement être considéré comme une première étape en attendant l'éradication du travail des enfants en général. Pour ce qui est des statistiques, elles sont coordonnées au niveau du Département de l'intégration des politiques. Il a par ailleurs expliqué que le programme STEP dépend dans une très large mesure de fonds extrabudgétaires, ainsi que l'a noté le représentant des employeurs; mais qu'il s'agit d'une situation temporaire en attendant que ces activités puissent être financées par le budget ordinaire. Concernant le VIH/SIDA, les activités ont été renforcées, notamment par la décentralisation des programmes. L'orateur a convenu avec le représentant du gouvernement de la France de l'importance des activités relatives à la sécurité sociale et aux migrations, cette dernière question devant être débattue lors de la

Conférence en juin 2004. Enfin, il s'est associé aux remarques des représentants des gouvernements du Kenya et de la Chine sur la nécessité de développer les capacités nationales en matière de protection sociale dans l'économie informelle et rurale.

- 157.** La représentante du Directeur général (Directrice exécutive, Secteur du dialogue social) a reconnu qu'il y a encore beaucoup à faire pour démontrer la valeur ajoutée par le dialogue social dans le traitement des questions de fond. Des efforts ont été faits pour définir non seulement les composantes aux niveaux national et sous-régional mais aussi pour travailler avec les unités du siège afin d'assurer que le tripartisme est pleinement opérationnel. Au cours de la dernière période biennale, le Bureau a reçu 21 demandes d'assistance en matière d'administration du travail et 22 en matière de législation du travail et la plupart d'entre elles, sinon toutes, ont été satisfaites. Si une demande reçue sur le terrain n'a pas été prise en compte, l'oratrice n'en a pas eu connaissance. La négociation collective a désormais migré vers le Programme focal sur le dialogue social, la législation du travail et l'administration du travail, mais cela ne veut pas dire que ses fonctions ont disparu. Elles constituent une partie intégrante des travaux de cette unité et tous les experts en matière de dialogue social sont compétents en négociation collective. Enfin, l'oratrice s'est excusée de l'erreur qui figure dans le rapport sur le Venezuela. Le Bureau a fourni effectivement une assistance en matière de législation du travail, mais c'était une réponse à une demande directe du gouvernement vénézuélien, et elle ne comptait pas avec la participation des partenaires sociaux. Cette donnée aurait donc dû figurer au deuxième paragraphe de 4b.2.
- 158.** Le représentant du Directeur général (Directeur du Département de l'intégration des politiques) a expliqué qu'on travaille encore à l'élaboration du programme pilote sur le travail décent, qui s'efforcera de développer des méthodes et des approches au niveau national pour soutenir la mise en œuvre de l'Agenda du travail décent. Le programme pilote devrait en principe s'intégrer dans les programmes par pays pour le travail décent et une mise à jour sera fournie à la Commission de l'emploi et de la politique sociale. En ce qui concerne les DSRP, le Département de l'intégration des politiques a joué le rôle de facilitateur et de catalyseur, et il a rassemblé diverses parties du Bureau et d'autres organisations concernées. On peut citer, à titre d'exemple, un atelier qui a eu lieu l'automne dernier, auquel ont participé des membres du personnel technique des régions, des membres du personnel du Bureau et le directeur du processus DSRP à la Banque mondiale. Le département a également soutenu les travaux de la Commission mondiale et ceux du Groupe de travail sur la dimension sociale de la mondialisation. S'agissant des questions de statistique, le département s'efforce de rendre les travaux du Bureau en matière de statistique plus conformes à son ordre du jour politique, afin d'améliorer sa capacité d'évaluer les progrès relatifs aux diverses dimensions du travail décent. Il n'y a aucune proposition visant à mettre au point un indice du travail décent. Le Conseil d'administration sera consulté concernant le développement de ces travaux.
- 159.** La commission a pris note du document du Bureau.

Examen de la collaboration de l'OIT avec le Corps commun d'inspection des Nations Unies: mise à jour (Onzième question à l'ordre du jour)

- 160.** La commission était saisie d'un document¹³ concernant la collaboration de l'OIT avec le Corps commun d'inspection (CCI).
- 161.** M. Botha a appuyé le point appelant une décision.
- 162.** M. Blondel, s'exprimant au nom du groupe des travailleurs, a souscrit à la proposition tendant à reporter le débat à la session de mars 2005 du Conseil d'administration lorsque la question de la réforme du Corps commun d'inspection aura progressé. Il a exprimé ses remerciements au président du CCI qui a pris contact avec le groupe des travailleurs pour l'informer de l'évolution de la situation.
- 163.** Le représentant du gouvernement de l'Inde, s'exprimant au nom du groupe Asie-Pacifique, a vigoureusement appuyé le point appelant une décision, disant qu'il était sage de reporter une discussion définitive jusqu'à ce que l'impact des améliorations des méthodes de travail du CCI soit perceptible.
- 164.** *La commission recommande au Conseil d'administration de reporter la discussion de cette question à sa 292^e session (mars 2005).*

Genève, le 22 mars 2004.

Points appelant une décision: paragraphe 82;
 paragraphe 122;
 paragraphe 164.

¹³ Document GB.289/PFA/11.